

La culture pour faire société

■ Rapport présenté par M. Didier HUDE au nom de la Commission "Culture, patrimoine, sport, tourisme et vie associative"

Entendues les interventions de Mme Michelle BUREAU (Présidente de commission), M. Jacques BODREAU (MEDEF), Mmes Catherine PARIS (CGT), Liliane MAINGARD (chambres de métiers), Elyane MORELET-CHAUVIN (CFDT), Florence LACAZE (CRAJEP), MM. Philippe YZAMBART (UNAPL), Jérôme HANARTE (CFE-CGC), Christophe VITAL (culture),

Entendue l'intervention de Mme Laurence GARNIER, Vice-Présidente du Conseil régional, Présidente de la commission Culture, sport vie associative, bénévolat et solidarités,

64 votants. Adopté par : 63 pour, 1 abstention

Sommaire

1. Une analyse des interactions entre culture et vie en société	5
1.1. De la page tournée des "trente glorieuses" à celle ouverte sur la mondialisation en marche	5
Des sociétés en mutation	6
De quelques aspects de la tectonique sociale.....	9
Le progrès culturel : une ambition et un mouvement	10
Les politiques culturelles : un enjeu sensible	13
Le cas particulier des Pays de la Loire : entre création administrative, réalité économique, et diversité culturelle	14
1.2. Ce que recouvre la notion de "culture"	17
Politiques publiques et droit à la culture.....	17
Définitions de la culture selon l'UNESCO	18
1.3. Comment la culture peut-elle contribuer à la vie en société ?	20
Vivre ensemble en société.....	20
L'accès à la culture par l'éducation.....	23
Démocratisation de la culture et éducation populaire	25
Le patrimoine culturel : de l'héritage à la construction actuelle	27
Le spectacle vivant.....	30
Les modes de vie, l'art de vivre, et la culture festive.....	33
Focus sur une originalité héritée de la présence associative en région Pays de la Loire.....	34
Le travail est facteur de socialisation ; l'absence de travail est facteur d'isolement.....	36
Culture, attractivité territoriale et développement économique.....	37
2. Synthèse et préconisations	41
2.1. Quelques rappels essentiels	41
Par nature, la culture a besoin de terreaux démocratiques	41
La dynamique des réseaux : un levain pour la culture	41
Le coût de la culture : l'œuvre de "belle facture" requiert de "bons moyens"	42
Réduire les fractures et faire vivre les équilibres territoriaux.....	43
Prendre en compte les contraintes du monde rural.....	44
Quartiers défavorisés : la culture pour donner de la voix, pour ouvrir une voie ?	45
2.2. Promouvoir l'accès à la culture pour tous les publics	46
Auprès des jeunes	46
L'accès à la culture malgré le handicap ou la perte d'autonomie	47
Culture et vieillissement de la population : rechercher la qualité, adapter l'offre	48
2.3. Un assortiment de propositions culturelles	49
La culture se partage dès le plus jeune âge	49
Encourager le principe des musées de territoires collaboratifs à l'image des écomusées.....	50

Soutenir la production "d'histoires de vie" et "d'histoires de vie collective", d'ateliers d'écriture	51
2.4. Adapter certaines modalités de l'action régionale	52
La Région et les acteurs culturels : favoriser les conventions pluriannuelles et les cofinancements.....	52
Venir en soutien de l'existant et des initiatives.....	53
2.5. En conclusion, concevoir des orientations et des dynamiques	54
Remerciements.....	56
Culture scientifique.....	56
Laïcité et religions.....	56

1. Une analyse des interactions entre culture et vie en société

Cette étude se propose de clarifier les enjeux des politiques culturelles au regard des questions de société auxquelles nous sommes confrontés. Elle présente ainsi différents éclairages issus de la société civile, en étudiant plus particulièrement les incidences d'actions soutenues par les politiques publiques qui ont pour intention de contribuer à la « qualité de vie » de la société ligérienne.

La Région des Pays de la Loire a toujours été porteuse d'orientations dans le domaine des politiques culturelles. Une nouvelle mandature s'ouvre affirmant "le maintien des interventions de la Région en matière culturelle au niveau des efforts actuels". Le CESER entend contribuer, à travers cette étude, à l'apport d'éléments de réflexion pour soutenir le monde professionnel de la création, les acteurs de la diffusion et du patrimoine, mais aussi pour prendre en compte les réseaux des pratiques d'amateurs, des associations, et de l'éducation formelle et non formelle, dont la vitalité sert l'intérêt général.

Puisse cette étude apporter quelques clés complémentaires d'analyse à l'usage notamment des élus du Conseil Régional des Pays de la Loire et de ses services.

1.1. De la page tournée des "trente glorieuses" à celle ouverte sur la mondialisation en marche

La société française, comme celle d'autres pays industrialisés, a connu un essor particulier au cours de la période dite des « trente glorieuses ». Le niveau de vie, mais aussi le genre de vie des Français a été bouleversé par des évolutions technologiques et des facteurs institutionnels agissant en profondeur sur la société. Cela s'est accompagné d'un fort investissement dans le capital humain avec des niveaux d'éducation globalement en hausse. Depuis le choc pétrolier de 1973, ce mouvement ascendant, soutenu par une croissance économique continue, connaît des variations n'assurant plus un scénario de croissance régulière.

Cependant, la notion « d'ascenseur social », d'une génération à l'autre, ne correspond plus à la réalité actuelle. L'apparition de nouvelles formes de précarisation, les incertitudes d'accès à l'emploi alimentent une appréhension largement partagée dans toutes les sociétés européennes. Les populations les

plus jeunes sont très exposées à ce phénomène qui touche aussi les seniors. Facteur d'intégration au cours de ces dernières décennies, le travail n'offre plus désormais la même lisibilité. Notre capacité collective à produire des ressources et à les mobiliser au profit de tous s'est dégradée. Dans un contexte de profonde mutation, le repli sur soi, le défaut d'ouverture à ce qui est étranger, sont des comportements individuels et collectifs qu'il faut prendre en considération. Le rejet de l'inconnu inverse les invitations à l'humanisme et à l'ouverture aux cultures de l'après seconde guerre mondiale, qui avaient notamment conduit en France à la création d'un ministère spécifique de la Culture confié à André Malraux.

Les trente années d'après-guerre, caractérisées par un progrès fondé sur d'importantes avancées scientifiques conjuguées à l'exploitation des énergies fossiles avaient formé le socle d'une économie prospère redistribuant une part significative aux solidarités. Elles avaient vu se développer des couches sociales intermédiaires. Le niveau de vie des catégories de populations les plus modestes avait globalement progressé. L'exode rural, l'accession à la propriété d'une plus grande proportion de Français avait également reconfiguré le paysage social : actuellement, près de 60 % des ménages possèdent leur logement contre 35 % en 1954. Grâce au développement du crédit et aux politiques de logement, l'achat de la résidence principale est devenu une réalité pour la majorité des ménages. L'émergence de l'audiovisuel, public puis privé, a aussi entraîné des évolutions importantes quant à nos rapports avec l'information et la communication. La médiatisation, ses effets sur la perception du temps au sein d'une société du spectacle, ont pour corollaire une accélération considérable des rythmes de vie et de la circulation des informations.

Des sociétés en mutation

L'édifice social est aujourd'hui bousculé par une croissance économique mondialisée soumise à tensions et conflits d'intérêts à forts enjeux sociopolitiques. Les principes de redistribution des richesses sont eux aussi exposés aux pressions. S'ajoutent désormais à tous ces questionnements les enjeux environnementaux et l'obligation d'intégrer la dimension planétaire du changement climatique en cours.

L'évolution de la pyramide démographique, avec un vieillissement de la population accompagnant une espérance de vie plus longue, est mise en avant pour interroger les principes de solidarité intergénérationnelle. Dans les sociétés industrielles, la place et la nature du travail changent. Le déplacement de certains curseurs sociaux témoigne de nouvelles formes de précarisation et

désormais d'appauvrissement. Les mécanismes de solidarité sociale et leurs capacités d'intervention sont exposés à des choix de diminution, susceptibles de toucher les populations les plus démunies et fragiles.

Dans un contexte qui s'internationalise on ne peut faire abstraction de la situation aux portes de l'Europe, en Afrique et au Moyen-Orient, voire en Asie. Dans nombre de pays émergents, les régimes démocratiques sont l'exception. Même ceux qui disposent d'importantes richesses pétrolières, gazières ou de minerais, témoignent de sociétés où l'extrême pauvreté du plus grand nombre côtoie la richesse d'une minorité. Les droits de l'homme en général, et ceux des femmes et des enfants en particulier, sont souvent bafoués. Indépendamment des questions de santé publique et de sécurité alimentaire, les résurgences de conflits locaux, parfois post coloniaux, religieux ou ethniques sont autant de clivages souvent présents, allant parfois jusqu'à des génocides. La médiatisation internationale estompe le sentiment d'éloignement de ces conflits qui entrent en résonance au sein des sociétés occidentales. Ces antagonismes portent en eux une dimension à la fois politique, économique et culturelle.

Les écarts considérables de niveau de vie entre les pays sont désormais perçus avec plus d'acuité par la circulation de l'information. Les "printemps arabes" ont ainsi porté une double exigence démocratique et économique tout en révélant des oppositions fondamentales entre des conceptions religieuses et politiques. Ainsi, dans un monde caractérisé par une plus grande circulation des hommes, des idées et des informations, avec des frontières incapables de contenir durablement des peuples fuyant les guerres ou la misère, l'Europe et la France sont confrontées à ces nouvelles migrations, différentes de celles de la seconde moitié du 20^e siècle. L'Europe ne peut plus ignorer – dans l'interaction du politique, de l'économique et du culturel – la violence et les radicalités, les instrumentations de l'Islam, le terreau salafiste. Notre pays a un devoir de compréhension de cultures différentes du substrat historique à dominante chrétienne qui est le sien pour affirmer toute sa dimension laïque, ce qui suppose le respect des communautés et le refus des dérives communautaristes. Il y a là un enjeu de culture essentiel auquel les arts, la connaissance et les savoirs universitaires peuvent et doivent contribuer.

Dans le monde, nous avons dû constater l'échec de la mise en œuvre des différentes utopies sociales et politiques de la fin du 19ème siècle et au début du 20ème siècle. Trente-cinq ans après le premier choc pétrolier, une crise financière mondiale a ébranlé le modèle social-libéral qui reposait sur la croissance. Entretemps, nous avons observé l'avènement d'une innovation majeure dont les bénéfices sont considérables mais dont certains effets sont préoccupants : Internet et son cortège exponentiel d'objets connectés. Formidable outil d'information et d'accès à la connaissance, la "toile internationale" peut être un outil de désinformation, ou brouiller les frontières entre fiction et réalité. La "consommation d'écran" occupe une part importante du temps de certains jeunes, qui peut parfois se faire au détriment des études, du sport, et de liens sociaux authentiques, même si parallèlement les réseaux sociaux offrent à chacun de nouvelles façons d'élargir son cercle de relations.

Les réseaux sociaux ont donné le droit de parole à des légions d'imbéciles qui, avant, ne parlaient qu'au bar, après un verre de vin et ne causaient aucun tort à la collectivité. On les faisait taire tout de suite alors qu'aujourd'hui ils ont le même droit de parole qu'un prix Nobel. C'est l'invasion des imbéciles.

Umberto Eco

L'informatique, Internet, tout comme le développement de transports rapides, sont autant d'innovations facteurs de progrès, qui ont aussi modifié notre rapport au temps et à l'espace.

Produire dans l'urgence est devenu une règle souvent associée à l'efficacité, avec, comme contrepartie, dans le domaine professionnel notamment, le risque fort d'un moindre suivi des actions réalisées. Une initiative chasse l'autre, l'héritage et les acquis du passé passent au second plan et la capitalisation de l'expérience acquise se fait plus difficilement. Nous vivons aujourd'hui sous le règne de "l'obsolescence programmée", un principe que de nombreux fabricants d'objets électroniques, notamment, ont mis en œuvre, mais qui dépasse largement ce cadre... Les propos suivants de Hartmut ROSA, sociologue et philosophe allemand contemporain analysent cette tendance actuelle et ses conséquences sur le rapport au temps et à la culture :

"Les activités culturelles sont consommatrices de temps de plusieurs manières : comme d'autres activités, elles occupent un temps donné (par exemple deux heures pour voir un film) ; mais elles consomment aussi du temps dans la mesure où elles impliquent une concentration qui impose de ne faire que cette activité à la fois, et non de fonctionner en activités multiples comme cela peut être le cas avec des pratiques moins prenantes (par exemple bricoler en écoutant de la musique) ; enfin, elles supposent, pour être véritablement

*profitables, un temps d'apprentissage qui est d'autant plus important que l'activité est plus difficile d'accès. Les personnes qui pourraient être attirées par ce type d'activités ont le sentiment de ne plus avoir tout ce temps à investir et s'en désintéressent au profit d'activités dont le profit est peut-être plus faible, mais certainement plus immédiat. Dans la mesure où nos sociétés sont prises dans un processus constant d'accélération technique et sociale, ce déclin d'un certain type de pratiques culturelles devrait s'accroître*¹

De quelques aspects de la tectonique sociale

La France s'est dotée d'un haut niveau de protection sociale qui repose principalement sur des cotisations liées au travail. Le vieillissement de la population et la prégnance du chômage participent d'une fragilisation du système de solidarité. Notre pays tente d'adapter son modèle social au précepte de libre concurrence européen. Il y a là un enjeu majeur d'adéquation qui fait débat de société. Un autre débat majeur est lié au changement climatique, à la perspective inéluctable de l'épuisement des ressources fossiles utilisées durant près de deux siècles d'industrialisation. Un nouveau modèle de croissance doit être trouvé. Ces changements sociaux, la modification permanente de l'emploi et du travail, la place des femmes dans les sociétés modernes, déplacent aussi les représentations culturelles. Enfin, le constat d'inégalités qui perdurent, voire se creusent en période de crise économique, s'impose avec de nouvelles formes : précarisation de familles monoparentales, de jeunes y compris étudiants, de travailleurs pauvres... Selon une étude de l'Observatoire des inégalités (avril 2013), entre 2008 et 2012, le niveau de vie moyen annuel des 10 % les plus riches a augmenté de 450 euros, alors que celui des 10 % les plus pauvres a baissé de 540 euros. La situation s'est probablement dégradée depuis 2012 du fait de la progression du chômage. On passe d'un régime de progrès mal partagé à un régime au sein duquel les différentes catégories sociales s'éloignent les unes des autres. Parfois appelée « fracture sociale », cette situation génère des tensions et des phénomènes de relégation qui touchent principalement des ensembles urbains. Des décennies de « politique de la ville », souvent accompagnée de volets culturels, n'endiguent pas les manifestations chroniques de ghettoïsation.

La surmédiation accentue une société du paraître et de la consommation. Les symboles de réussite sociale se concentrent sur les « marques », et sur des objets de consommation considérés comme valorisants et signes d'appartenance à un groupe. Tout en étant le plus souvent inaccessibles à la majorité ces "marqueurs de bonheur" sont cependant recherchés par certains jeunes et moins jeunes. Ne pas pouvoir assouvir le désir consumériste peut

¹Hartmut ROSA, sociologue. Accélération : une critique sociale du temps, La Découverte, 2010.

vite renvoyer à sa condition modeste, à sa frustration. Les phénomènes de banlieues, qui incorporent aussi des tensions récurrentes liées à l'intégration de populations issues de l'immigration, sont souvent porteurs de ces tensions face à des symboles a priori inaccessibles.

Depuis les deux dernières décennies les couches dites « moyennes », qui assurent souvent une fonction de ciment social, se retrouvent désormais en butte à certaines formes de déclassement. Dans un ouvrage intitulé "Le destin au berceau : inégalités et reproduction sociale", le sociologue Camille PEUGNY souligne la "panne" à laquelle la France est confrontée en termes d'évolution sociale.

Même si, sur le long terme, la société française s'est considérablement ouverte, dans la France d'aujourd'hui, sept enfants de cadres sur dix exercent un emploi d'encadrement quelques années après la fin de leurs études. À l'inverse, sept enfants d'ouvriers sur dix demeurent cantonnés à des emplois d'exécution. Depuis les années 1980, la mobilité sociale n'a pas poursuivi son évolution

La société traverse ainsi une crise de confiance. Elle se traduit en particulier par un scepticisme croissant à l'égard de la classe politique, mais aussi des corps intermédiaires, dans leur capacité à résoudre les difficultés auxquelles des populations de plus en plus significatives sont exposées.

Le progrès culturel : une ambition et un mouvement

Au sens sociologique du terme, le "conflit" peut avoir pour vertu d'aider la société à dépasser ses contradictions. Aussi faut-il considérer les remarques et constats précédents comme autant de défis de société à relever, correspondant à un stade de civilisation. L'acquisition de connaissances par l'éducation et l'action culturelle sont une des clés d'ouverture et de résolution des blocages. Il revient notamment aux politiques publiques d'encourager par les arts et l'éducation cet éveil et la compréhension d'un monde en mouvement.

Un faisceau d'initiatives privées et publiques, individuelles et collectives, est observable :

- au cours des dernières décennies, le champ culturel, vecteur de lien social, s'est considérablement développé avec, par exemple, la montée en puissance des industries culturelles dans les années 1960, la place

d'internet depuis les années 1990 et, plus récemment, le design qui devient un enjeu culturel majeur.²

Si le Ministère de la culture identifie huit secteurs culturels (patrimoine artistique et monumental, archives, bibliothèques, le livre et la presse, les arts plastiques, l'architecture, les arts du spectacle, l'audio et l'audiovisuel / multimédia) on assiste néanmoins à une perméabilité des frontières entre ceux-ci.³

Cette évolution représente aussi un fort enjeu en termes de retombées économiques et d'emploi.

- la recherche scientifique est à l'origine de progrès et découvertes constantes qui influent sur les modes de vie et de production, avec des impacts sur la croissance.
- La protection sociale bénéficie de ces progrès, assise sur les cotisations et la redistribution liée au travail ; ce système continue de contribuer largement à la cohésion de notre société,
- les nouvelles technologies permettent l'accès démocratisé (avec des coûts qui se veulent abordables) à des ressources sans précédent en matière d'information, de communication, de savoirs, à des données abondantes. En 2013, les deux tiers des français ont utilisé l'internet à des fins culturelles (information, achat de produits culturels, lectures d'articles relatifs à la culture...), ce qui est supérieur à la moyenne des 27 pays de l'Union européenne.⁴
- le domaine audiovisuel s'est enrichi d'innombrables chaînes, dont certaines diffusent des programmes de qualité,
- le tissu associatif, l'éducation populaire via ses mouvements ou associations, les activités sportives, sont autant de moyens de socialisation, de pratiques bénévoles qui produisent de la culture, de l'apprentissage citoyen dans un cadre laïque à préserver,
- le patrimoine architectural et monumental français a fait l'objet d'efforts de restauration et de valorisation, dont l'animation, consolidés par d'ambitieux travaux d'urbanisme public, participant à la qualité de l'offre touristique.⁵

² Valérie DEROIN, « Conceptualisation statistique du champ de la culture », *Culture méthodes* 2011/3 (n°3), p.1

³ *Idem*, p.2

⁴ Ministère de la Culture et de la Communication, *Chiffres clés, statistiques de la culture et de la communication 2016*, Paris, Ministère de la Culture – DEPS, « Chiffres clés statistiques de la culture », 2016, p.113

⁵ *Idem*, p.129

Ainsi l'effort total de l'Etat en faveur du tourisme est chiffré à 1,94 milliards d'euros dans le projet de loi de finances 2016. 41% de ces dépenses relèvent de dépenses culturelles, la plupart destinées à des actions d'entretien des édifices patrimoniaux.⁶ ;

- la permanente adaptation d'un panel de transports collectifs, à tarifications raisonnées grâce au soutien des pouvoirs publics est un élément indispensable de l'accès à la culture et à ses pratiques,
- de très nombreux musées ont été ou sont actuellement rénovés et leurs collections sont mieux mises en valeur. La majorité des musées sont propriété des collectivités territoriales (82%), 13 % d'associations et 5% de l'Etat. Aussi, le nombre d'entrées gratuites a presque doublé en dix ans, ce qui participe à l'augmentation de la fréquentation des musées.⁷
- le prix unique du livre a contribué à enrayer, dans une certaine mesure, la disparition de librairies, tandis que les disquaires, ne bénéficiant pas des mêmes mesures, ont pour la plupart disparu, l'offre étant désormais concentrée sur la distribution via internet et les grandes et moyennes surfaces. En revanche, le nombre de bibliothèques et de médiathèques a explosé durant 30 ans environ (entre 1970 et 2000). Il existe au moins une bibliothèque municipale dans la moitié des communes françaises. En allant à la rencontre des populations, les bibliobus connaissent un certain succès. Un constat à pondérer toutefois car la disponibilité de la musique, des films et des ressources documentaires en ligne, l'évolution du rapport à la lecture, et des horaires d'ouverture limités (très peu de bibliothèques sont ouvertes le dimanche, par exemple) expliquent une fréquentation globale en diminution depuis une dizaine d'années.⁸
- l'offre de spectacles proposée (musique, théâtre, festivals et fêtes populaires, ...) – dont certains gratuits et nombre d'entre eux accessibles à des tarifs abordables au plus grand nombre,
- Le réseau des maisons de jeunes et de la culture (MJC, MJEP, Foyers ruraux...) ou de structures accompagnant l'urbanisation de ces dernières décennies (centres sociaux, maisons de quartiers...) a constitué des lieux d'émergence d'artistes pour le spectacle vivant principalement et pour l'expression des pratiques amateurs. L'éducation populaire y avait (et y a encore) une place importante dans l'interaction entre l'art et la vie de la cité.

⁶ *Idem*, p. 120

⁷ *Idem*, p.136-137

⁸ *Direction du livre et de la lecture et Enquêtes sur les pratiques culturelles des Français*

- Les initiatives culturelles publiques bénéficient d'un soutien financier et d'une reconnaissance quant à leur rôle au service de la société. Selon la loi de finance initiale pour l'année 2016, le budget du Ministère de la Culture et de la Communication est de 3,4 milliards d'euros. Il faut y ajouter 3,7 milliards d'euros de dépenses à caractère culturel des autres ministères.⁹ En 2010, les dépenses culturelles des collectivités territoriales (communes de plus de 10 000 habitants, groupement de communes, départements et régions) sont estimées à 7,6 milliards d'euros. A noter que les communes et intercommunalités contribuent à près de trois quart de ces dépenses. En moyenne les Régions consacrent 2,7 % de leur budget à la culture contre 8% pour les communes et 2,1% pour les départements. La moitié des dépenses culturelles des collectivités territoriales (investissement et fonctionnement) est consacrée à l'expression artistique et aux activités culturelles (spectacle vivant, arts visuels, enseignement artistique principalement), le reste étant destiné à soutenir la conservation et la diffusion du patrimoine (musées, archives, bibliothèques, etc.). Il faut aussi noter la place des acteurs économiques privés comme les ménages et les entreprises dans le financement de la culture. Plus récemment l'apparition de plateformes numériques de financement participatif (crowdfunding) vient abonder le financement sous forme de dons.¹⁰

Les équipements culturels dédiés au spectacle vivant (Maisons de la culture, scènes nationales, etc.) sont autant d'outils qui ne sont plus seulement des lieux de diffusion mais aussi des opportunités de résidence et de création, de mise en réseau avec des structures de quartiers, des écoles... La clause de compétence générale des Départements et des Régions, supprimée par la loi NOTRe du 7 août 2015, a ouvert de nouvelles possibilités de financements croisés entre acteurs publics (Europe, Etat, Région, Département, Communes...).

Les politiques culturelles : un enjeu sensible

La culture renvoie toujours à l'intime, à l'émotion. Elle est personnelle et dans le même temps elle touche à l'universel. Cette part d'émotion est en soi une entrée majeure face à l'objet artistique qui résonne de manière subjective. Mais la culture est aussi politique au sens premier du terme. Elle est présente dans la cité et elle y a souvent une fonction et ce quel que soit le domaine

⁹ Ministère de la Culture et de la Communication, *Chiffres clés, statistiques de la culture et de la communication 2016*, Paris, Ministère de la Culture – DEPS, « Chiffres clés statistiques de la culture », 2016, p.82

¹⁰ *Idem*, p.83

artistique : pictural, musical, littéraire, chorégraphique... Picasso a ainsi pu être adulé ou détesté au fil de ses époques artistiques autant pour ses œuvres que pour son engagement antifranquiste. Molière a connu des cabales similaires à la cour de Louis XIV.

Les changements d'exécutifs politiques sont ainsi toujours accompagnés d'inflexions dans les politiques culturelles. Elles sont aussi fréquemment les victimes d'arbitrages budgétaires dans un contexte de diminution des ressources publiques, notamment au niveau des collectivités territoriales. Elles sont encore plus exposées aux coupes budgétaires si elles ne sont pas reconnues comme participant de l'attractivité des territoires et de la qualité de vie.

En Pays de la Loire, les exécutifs régionaux affirment à chaque alternance vouloir globalement maintenir un haut niveau d'investissement budgétaire et de soutien aux pratiques culturelles. Le CESER s'en réjouit. La répartition de ces soutiens fait régulièrement l'objet d'évolutions. Le CESER y porte attention. Les conditions du vivre ensemble ne cessent d'évoluer au gré des changements sociaux.

Les évènements tragiques de janvier et novembre 2015 à Paris, ceux de juillet 2016 à Nice et Saint Etienne du Rouvray, viennent rappeler à quel point la culture – sous toutes ses formes – revêt une force symbolique importante. Qu'elle soit culture populaire festive un 14 juillet, pratique religieuse, spectacle sportif ou concert, libre expression de la presse et du droit à la satire, lieu public de rassemblements festifs, la culture est potentiellement une cible exposée aux fanatismes. La qualité des démocraties se mesure à la complexité et aux complémentarités des formes culturelles qui s'y développent et s'y transforment. Mettre en péril des concerts, des fêtes populaires, des rassemblements devient un enjeu symbolique fort destiné à amputer ou interdire de fait des pratiques socialisées.

Le cas particulier des Pays de la Loire : entre création administrative, réalité économique, et diversité culturelle

La Région des Pays de la Loire a été créée de manière administrative. Un arrêté ministériel de la Quatrième République lui donne vie réglementaire le 28 novembre 1956. En rassemblant cinq départements, elle réunit des territoires principalement issus de quatre provinces de l'Ancien Régime : le Maine (Sarthe et Mayenne), l'Anjou (Maine-et-Loire), la Bretagne (Loire-Atlantique) et le Poitou (Vendée). La Sarthe est elle-même composée de fragments du Perche,

et de l'Orléanais. Quant à la Vendée elle intègre des territoires en marge de l'Aunis.

La Région des Pays de la Loire a été longtemps la seule à s'écrire au pluriel. Sur le plan culturel et économique, cette région représente une forme de défi.

On perçoit toutefois dans la création volontariste de cette région l'identification de potentialités fortes, structurées autour de l'agriculture, la pêche, l'agro-alimentaire (cf. LACTALIS en Mayenne, entreprise mondiale, première des Pays de la Loire en nombre de salariés). Un tissu industriel dense et varié a permis à mieux résister à des crises sectorielles cette région. La culture industrielle demeure autour de l'industrie aéronautique et navale. S'y ajoute un développement rapide des services, notamment dans le domaine des nouvelles technologies.

L'Académie de Nantes ne sera créée que le 1er janvier 1962. L'université de Nantes (sous sa forme actuelle) ne sera créée qu'en 1970. Les universités du Maine et d'Angers se structureront progressivement un peu avant dans les années 60 et 70.

La Loire-Atlantique a toujours conservé des relations économiques et culturelles avec la Bretagne et des bassins de vie en témoignent : pays de Redon, presqu'île de Rhuys, presqu'île guérandaise, etc. En Vendée, le même phénomène existe avec les Mauges et la Gâtine poitevine ou encore le bassin Rochelais. En Sarthe, le Perche conserve une identité ignorant les frontières départementales et régionales. L'influence de la région parisienne ne va pas jusqu'aux "Alpes mancelles" tournées vers la Normandie. Des constats similaires peuvent être faits en Mayenne ou dans le Maine-et-Loire partagé entre le haut Anjou, un Choletais vivant sur les Mauges, un Saumurois ouvert sur Angers et la Touraine, avec une économie et des activités agricoles similaires, en particulier viticoles ou de maraîchage en Val de Loire.

Toute une activité culturelle liée aux arts et traditions populaires, au patrimoine oral, linguistique et ethnologique, au conte traditionnel ou modernisé est aujourd'hui toujours vivace. Les cercles celtiques de Loire-Atlantique, de culture poitevine en Vendée, d'Anjou et Haut Anjou, ou encore de Mayenne et de bassins en Sarthe perdurent et attirent des jeunes.

Plus qu'une identité "ligérienne" qui n'existe pas en tant que telle car elle est la résultante d'identités composites, un certain sentiment d'appartenance à la région des Pays de la Loire apparaît peu à peu.

Ainsi, on observe toujours le maintien d'activités traditionnelles en milieu rural (forte présence du théâtre amateur) et la mise en réseau des structures professionnelles de spectacle qui monte en puissance. Par ailleurs, la

conférence régionale de la culture (CRCC) initiée et soutenue par la Région permet de vérifier des mises en mouvement et des cohérences régionales.

Chaque territoire conserve cependant des spécificités fortes. La Vendée en est une illustration remarquable avec ses musées, son Historial, le Puy du Fou et son grand parc. On a également des politiques culturelles spécifiques à la ville de Nantes, ou bien d'Angers, et des ensembles patrimoniaux exceptionnels, telle la cité abbatiale de Fontevraud qui sont autant d'atouts pour traduire une conception dynamique et rénovée de l'action culturelle, tournée vers un futur qui se nourrit du passé et du présent des territoires. Cette diversité ne s'oppose pas entre elles ses diverses composantes. Ainsi, à Clisson, un bagad peut côtoyer dans une même soirée un bal poitevin dans une soirée organisée par des musiciens amateurs férus de musiques actuelles !

Pure création administrative à l'origine, la région des Pays de la Loire s'est au fil du temps construit un cadre économique structuré et structurant. L'aspect pluriel de la région demeure à travers un ensemble de potentialités des territoires et des domaines de production variés, un tissu industriel caractérisé par un fort réseau d'artisanat, de PME/TPE et de groupes de dimension internationale bien ancré et dynamique. Cette diversité des secteurs économiques (agriculture, agro-alimentaire, construction navale et aéronautique, automobile, électronique, tourisme, services tertiaires, ...) aussi bien au niveau des donneurs d'ordres que des sous-traitants explique que la région des Pays de la Loire ait pu, mieux que d'autres, résister aux crises qui ne touchent généralement pas plusieurs secteurs de façon simultanée.

Le tourisme représente 7.8% du PIB régional contre 7.2% au plan national. En termes de valeur ajoutée (2.6 milliards d'euros), ce secteur a un poids comparable à l'agroalimentaire (2.8 milliards d'€), l'information-communication (2.4 milliards d'€) et l'agriculture (2.3 milliards d'€).¹¹

Les actions culturelles, la valorisation du patrimoine, ... contribuent à l'attractivité touristique de la région, qui en bénéficie en retour. Ce sujet est développé dans le cadre de la contribution du CESER au Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs (octobre 2016).

¹¹ Source: étude 2014 ORT données INSEE, CCIR, Chambres de Métiers.

1.2. Ce que recouvre la notion de "culture"

Politiques publiques et droit à la culture

Les politiques publiques sont à mobiliser pour que l'accès à l'éducation, à la culture, aux activités physiques et sportives, et d'autres grandes fonctions sociales participent encore mieux à la lutte contre tous les obscurantismes et la barbarie.

En France, la République transcrit de manière constitutionnelle un certain nombre de droits ouverts à l'ensemble des citoyens. Le droit à la culture en fait partie. Par ailleurs, plusieurs traités internationaux, ratifiés par notre pays, participent aussi à la définition de ces droits et valeurs ayant vocation universelle.

La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 reconnaît dans son article 11 la liberté d'expression. En effet, celui-ci dispose que :

« La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi ».

Ce droit est une composante fondamentale du droit à la culture dans la mesure où il implique la liberté de création artistique. Il permet également la libre diffusion des idées et des œuvres culturelles.

En 1946, la Constitution de la Quatrième République a mis par écrit le programme du Conseil National de la Résistance. Son préambule se concentrait donc sur une catégorie particulière du Droit : les droits économiques et sociaux. Parmi ceux-ci se trouve, à l'alinéa 13, le droit à la culture :

"La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture"

Afin que cet objectif d'égal accès puisse être garanti, sachant que les situations individuelles ou les questions d'éloignement peuvent y faire obstacle, des mesures compensatoires peuvent être étudiées au cas par cas. Ce droit appartient à la catégorie juridique des « droits-créances ». C'est-à-dire qu'il impose une action positive de l'Etat. Il ne s'agit pas seulement de laisser faire, comme en matière de liberté d'expression, mais d'être un acteur de l'accès à la culture.

Alors que la Cinquième République, en 1958, ne lui consacre pas de statut particulier, le droit à la culture gagne une valeur obligatoire en 1971, à

l'occasion de la mise en place du bloc de constitutionnalité. Les juges contrôleront les décisions de l'administration au regard de ces règles.

Sur la scène internationale, deux déclarations mettent principalement en valeur un droit à la culture. D'abord la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme puis la Convention relative aux droits de l'enfant. La première prévoit dans son article 22 que :

"Toute personne est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité"

Et dans son article 27 que :

"Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent"

La convention de 1989 sur les droits de l'enfant est axée sur la thématique de la transmission de la culture, luttant contre la déculturation.

Définitions de la culture selon l'UNESCO

Les diverses formes de la culture (littéraire, artistique, classique, scientifique, modes de vie,...) contribuent à la socialisation. Elles irriguent, dans leur diversité, les manières de vivre et penser d'une société. Cette représentation a guidé la réflexion du CESER à partir de la combinaison de deux définitions de l'UNESCO.

- "La culture, dans son sens le plus large, est considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances"¹²
- "De la diversité culturelle au pluralisme culturel : dans nos sociétés de plus en plus diversifiées, il est indispensable d'assurer une interaction harmonieuse et un vouloir vivre ensemble de personnes et de groupes aux identités culturelles à la fois plurielles, variées et dynamiques. Des politiques favorisant l'intégration et la participation de tous les citoyens sont garantes de la cohésion sociale, de la vitalité de la société civile et de la paix. Ainsi défini, le pluralisme culturel constitue la réponse politique au fait de la diversité culturelle. Indissociable d'un cadre démocratique, le pluralisme culturel est propice aux échanges culturels

¹² Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles. Conférence mondiale sur les politiques culturelles, Mexico City, 26 juillet - 6 août 1982.

et à l'épanouissement des capacités créatrices qui nourrissent la vie publique".¹³

On notera que si la culture scientifique n'est pas spécifiquement mentionnée, le concept de culture au sens large l'englobe cependant.

Ainsi posées, ces expressions de l'UNESCO nous convient à plusieurs interrogations. Si "la culture (...) est considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social", chaque "culture" spécifique à un groupe social peut-elle constituer un obstacle à une société unifiée ? Cette problématique du principe « d'intégration » n'est pas nouvelle. Elle renvoie une nation à la part faite aux cultures et langues régionales, à la prise en compte des socles culturels des populations immigrées accueillies sur son sol. Permettre l'acquisition des codes culturels du pays d'accueil, n'est pas vouer à la "déculturation" mais à l'acquisition de principes de vie en commun liés aux valeurs de la République du pays d'accueil. Ces questions sont fondamentales. Comment une société composite peut-elle partager un socle commun ? Quelle place nous faut-il donner à l'histoire collective et individuelle, qui façonne en partie la vie sociale et culturelle des groupes qui composent notre société ?

Les définitions proposées par l'Unesco nous invitent à considérer l'objet de cette étude, la culture comme élément constituant de société, sous deux angles complémentaires :

- comment faire en sorte que des communautés d'origines sociale et culturelle différentes coexistent dans une recherche d'harmonie et dans le cadre d'une République laïque ?
- les politiques culturelles peuvent-elles contribuer à une vie en société plus respectueuse des différences ? Comment favoriser l'aptitude à découvrir et comprendre ? Comment mobiliser les consciences pour prévenir des dérives communautaristes débouchant sur des pratiques ou comportements ségrégatifs imposés ou subis ?

Pour tenter de proposer des réponses à ces questions, il est utile de distinguer les diverses acceptions de la culture, concept polysémique qui va des Arts aux modes de vie, afin d'identifier notamment les moyens d'actions des pouvoirs publics sous l'angle de "la culture comme vecteur de vie en société". Sans prétention à l'exhaustivité, certains domaines se dégagent.

¹³ *Déclaration Unesco Diversité Culturelle Paris 2 novembre 2001.*

1.3. Comment la culture peut-elle contribuer à la vie en société ?

Vivre ensemble en société

Le "vivre-ensemble", expression "valise", est devenu une pierre angulaire des discours politiques. Or, nombre d'indicateurs semblent attester de l'inverse : individualismes, communautarismes, tentations du repli sur soi, ...

Il est de la responsabilité des édiles d'aider à dégager un projet collectif. Une société démocratique a pour devoir de protéger la liberté et les droits individuels de chaque citoyen, tout en proposant une perspective crédible de transformation collective mue par une conception partagée du progrès allant au-delà d'affirmations convenues.

La période de crise économique et sociale qui accompagne la mondialisation, la mutation des modes de vie et de production et les conflits armés provoquent de puissants mouvements d'émigration. Le changement climatique, combiné à une spectaculaire expansion démographique, déclenche des déplacements conséquents de populations. Ce phénomène est appelé à s'amplifier. La plupart des pays sont confrontés au questionnement récurrent sur les capacités d'accueil et d'intégration.

Par son passé colonial, mais aussi en raison de sa place dans l'Europe et sa façade méditerranéenne, la France a été un pays d'accueil recevant dans les années 60 et 70 un afflux important de populations venant d'Afrique du Nord et subsaharienne. Elle est aujourd'hui confrontée, comme toute l'Europe, à des phénomènes puissants (Al Qaeda et désormais Daech, crises économiques, conflits armés, dictatures, exils liés aux sécheresses et autres phénomènes climatiques, ...) qui frappent plus particulièrement les populations du proche Orient et du continent africain.

L'extension en France et en Europe d'actions meurtrières, déjà vécues dans d'autres pays, peut enclencher des réactions populaires de repli. La montée en puissance d'un islamisme radical inquiète. Son extension en Afrique subsaharienne préoccupe.

Dans ce contexte, des quartiers et cités, des "banlieues", sont devenus une loupe grossissante de nos "problèmes de société". Des phénomènes ségrégatifs (séparation des jeunes filles et des garçons, ports vestimentaires imposés, antisémitisme) sont désormais constatés et alimentent des polémiques. Des régressions, à l'égard des femmes principalement, se vérifient.

La culture et les arts en général peuvent-ils avoir une fonction réparatrice ? Ce serait sans doute surestimer leurs capacités que de penser qu'ils peuvent pallier tous les dysfonctionnements sociaux. Mais dans sa fonction émotive et cognitive l'art s'adresse à "l'autre". Il a vocation à produire de la connaissance et de l'empreinte émotionnelle par la rencontre ou la pratique qu'il propose. La culture est une somme d'adresses différentes en direction d'individus composant une société en mouvement où, souvent, le changement passe par l'émotion.

La qualité et la multiplicité des réseaux de communication et d'échanges sont déterminantes pour mesurer la densité du lien social. De ce point de vue, ne convient-il pas d'interroger la notion de communauté, au sens premier du terme : celui de groupes sociaux dont les membres vivent ensemble, y compris malgré certaines contradictions, parce qu'ils partagent des intérêts communs ?

La culture, en tant que patrimoine artistique, scientifique, de connaissances

et modes de vie, non seulement ne peut être figée mais encore suppose l'adaptation pour pouvoir se renouveler et s'inscrire en projection individuelle ou collective. Cet enjeu est un sujet majeur des politiques publiques pour l'action culturelle : permettre l'accès du plus grand nombre à la culture, conforter ses conditions de production et de diffusion, soutenir ses acteurs et dans le même temps contribuer à leur promotion participe d'un enjeu de civilisation.

Une attention toute particulière doit concerner les pratiques et formes d'expression émergentes (au-delà des cultures "urbaines"). Ces émergences doivent être appréhendées avec pertinence, y compris dans leurs versions utilisant l'ensemble des médias disponibles et notamment les réseaux sociaux.

La relation entre culture et qualité du lien social se situe à plusieurs niveaux, qui sont à considérer dans le cadre de l'élaboration des politiques publiques. La culture n'est pas un onguent au service de l'organisation sociale et

Q : Mais ces textes que vous avalez, puis que vous digérez pour les offrir aux spectateurs, vous aident-ils à vivre ?

R : "Oh non, pas du tout ! Pour s'aider à vivre, il vaut mieux aimer le football. Si tu aimes le foot et le rugby, tu es déjà gagnant dans l'existence ! Lire Rimbaud, ce n'est pas fait pour rendre heureux. Il n'y a que les professionnels de l'événementiel, donc les ministres de la culture, de droite comme de gauche, qui pensent que la culture c'est pour du vivre ensemble. Je ne sais pas où ils ont pêché un truc pareil. Comme si la culture pouvait adoucir les relations sociales, c'est absurde ! Vous croyez que Céline, Rimbaud, Nietzsche sont des adoucissants ? Les chefs-d'œuvre ne sont pas faits pour que tu ailles mieux, au contraire..."

Extrait d'une interview de Fabrice LICCINI

politique. Elle a une dimension intime qui peut charpenter une existence ou une dimension collective susceptible de relier et faire se rejoindre des populations. Le spectacle vivant en témoigne d'évidence. La culture n'a pas pour seule fonction de distraire. Sa puissance vient de sa capacité à produire de l'esthétique et de l'intelligence dans des quotidiens reliés à l'humanité.

Nous avons choisi de distinguer dans ce chapitre quelques aspects, qui sont autant d'éclairages complémentaires sur les formes de la culture et sa contribution à la vie en société, d'une façon générale ou en Pays de la Loire en particulier :

- l'accès à la culture par l'éducation,
- démocratisation de la culture et éducation populaire,
- le patrimoine culturel : de l'héritage à la construction actuelle,
- le spectacle vivant,
- Les modes de vie, l'art de vivre, et la culture festive,
- Focus sur une originalité héritée de la présence associative en région Pays de la Loire,
- Culture, monde du travail et absence de travail,
- la culture, l'attractivité territoriale et le développement économique.

L'accès à la culture par l'éducation

L'éducation reçue dans le cadre familial, puis l'acquisition de connaissances dispensées dans le cadre de l'école forment le socle culturel reçu dans l'enfance et l'adolescence. Cette transmission n'implique pas forcément l'acquisition ou la reproduction de ces bases culturelles. L'adolescence, le passage à l'âge adulte s'accompagnent parfois d'une posture de contrepied. La construction de la personnalité peut ainsi passer par des phénomènes d'identification sur d'autres valeurs que celles inculquées.

L'exemple des parents (relation à la culture, au travail, aux loisirs, niveaux de langage, opinions politiques ou croyances...) a valeur cognitive et affective. Même s'il peut être remis en question par la suite, il demeure un socle de référence pour chacun d'entre nous (dans sa fonction de « base sécurisée » initiale).

Si l'éducation parentale est souvent confortée par l'École, elle peut aussi se retrouver contrariée par la formation dispensée dans le cadre du système éducatif qui la complète. L'École a pour double mission la transmission de savoirs et l'apprentissage de la citoyenneté républicaine. Mais le système éducatif rencontre des difficultés croissantes face à des valeurs qui n'ont pas été acquises au cours des premières années d'enfance dans le milieu familial.

Les diverses formes de pauvreté, les aléas et conditions d'existence de certaines familles, notamment monoparentales, pèsent parfois sur l'éducation de base, même si il n'y a pas de déterminisme en la matière.

Le contexte mondial ajoute à la complexité avec des déplacements de populations qui s'accroissent et portent parfois des conceptions de l'éducation différentes d'une population à l'autre, mais aussi des périmètres de la famille hétérogènes liés à la « tradition » ou aux circonstances de l'émigration.

L'École se doit de mieux prendre en compte les cultures initiales souvent prégnantes des populations d'origine immigrée car, de fait, la culture d'origine de certaines familles issues de l'immigration constitue un socle de références qu'il faut comprendre pour ne pas s'y heurter. Cet aspect est connu des éducateurs et travailleurs sociaux qui vérifient à quel point des valeurs traditionnelles sont en négociation constante, sinon en conflit ouvert, avec la culture scolaire. Nombre d'enseignants sont confrontés aux difficultés d'instruire et éduquer. Pour Sabine DEVILLE :

"Les cultures traditionnelles non occidentales, supposent une érudition et des pratiques si peu familières aux éducateurs qu'elles sont très rarement abordées ou utilisées dans des classes pourtant cosmopolites en milieu urbain."

Toutes les questions sociales traversent l'École. Elles s'y expriment à des degrés divers durant toute la scolarité. L'ensemble des équipes éducatives doit y être mieux préparé.

L'éducation nationale fait obligation aux enseignants de transmettre à leurs élèves un corpus de connaissances et de valeurs. L'éducation ne doit pas se résumer à la transmission de savoirs dans une perspective purement pragmatique. Elle doit intégrer la "culture générale", aider à donner du sens, développer l'esprit critique, faire réfléchir, ...

Chaque élève, au cours de sa scolarité obligatoire (16 ans), doit faire l'acquisition d'un socle commun constitué d'un ensemble de connaissances et de compétences. Il doit les maîtriser pour accomplir sa scolarité, poursuivre sa formation, construire son avenir professionnel et personnel et réussir sa vie en société. Depuis 2005, un socle commun, dit de compétences, de connaissances et de culture, a vocation à organiser "la maîtrise de la langue française, l'acquisition de l'autonomie et l'initiative...en passant par la culture humaniste, les compétences sociales et civiques...".

Depuis 2015, un nouveau décret vient actualiser ce socle commun réécrit destiné à s'appliquer dans les écoles, les collèges et lycées publics et privés relevant de l'Éducation Nationale et dans l'enseignement agricole. Désormais réorganisé en cinq domaines, il traite de la formation de la personne et du citoyen et des représentations du monde et de l'activité humaine. Ceci rejoint l'objet de cette étude.

La mission nationale d'instruction de l'École est au cœur du dispositif d'accès à la culture. Elle s'adresse à toute personne vivant sur son sol n'ayant pas atteint l'âge de 16 ans, par une obligation que l'État se donne. On peut comprendre la nécessité d'encourager les équipes enseignantes dans leur volonté d'accueillir des artistes, d'autres éducateurs, des travailleurs sociaux, ... pour élargir toujours plus les ouvertures aux autres mondes que ceux connus jusqu'alors par les enfants et les jeunes. Cela suppose une profonde réflexion sur la place de la pédagogie dans la formation initiale des enseignants. Et cela doit aussi interpeller sur les conditions à réunir

Nous recevons trois éducations différentes ou contraires : celle de nos pères, celle de nos maîtres et celle du monde. Ce qu'on nous dit dans la dernière renverse toutes les idées des premières.

***Montesquieu
De l'esprit des lois, 1748***

pour construire collectivement dans chaque établissement un projet éducatif, lié au territoire pour l'ouvrir aux autres cultures, avec les centres culturels et des intervenants partenaires associés pour servir le projet de l'école.

La réforme des rythmes scolaires à l'école primaire, mise en place par le décret du 24 janvier 2013 et appliquée à partir de 2013, offre des espaces ludiques et d'éducation qui pourraient être mieux utilisés pour ouvrir à une multiplicité de découvertes et d'expressions culturelles. Les activités sportives et de pleine nature y contribuent.

L'extrême disparité des moyens dédiés aux activités périscolaires est problématique. Certaines sont payantes et écartent des populations sans ressources ou qui n'ont pas perçu l'intérêt de la socialisation des activités complémentaires à l'Ecole. Certaines sont dénuées de qualité.

Le CESER préconise l'élaboration systématique de projets éducatifs de territoires, mieux investis et mieux soutenus. Certes cette systématisation a un coût, mais elle recouvre un investissement majeur pour associer parents, éducateurs et pouvoirs publics sur les territoires. Cette démarche liée aux conditions d'élaboration des Projets Educatifs de Territoires (PEDT) se doit d'avoir deux exigences : respecter l'autonomie et la spécificité éducative des enseignants tout en recherchant l'ouverture à tous les scolaires – sans discrimination financière – d'activités éducatives cohérentes de qualité avec une garantie de laïcité des temps scolaires et périscolaires.

Démocratisation de la culture et éducation populaire

En tant que mission de service public reconnue par l'Etat, l'éducation populaire est née en 1944 au sein du Ministère de l'Education Nationale. Il s'agissait d'une direction d'appui aux mouvements d'éducation populaire et de jeunesse qui en étaient les principaux acteurs dans le champ des activités complémentaires à l'école, incluant alors le champ culturel. Cette direction, confiée à Jean GUEHENNO (Inspecteur général de l'éducation nationale), avait la mission de favoriser les conditions d'une éducation critique des jeunes adultes par les moyens de la culture populaire. Cette direction fusionnera avec une autre direction de l'éducation, celle des sports, pour donner naissance au département ministériel "Jeunesse et Sports". En 1959, d'abord rattachée à MALRAUX, la sous-direction de l'éducation populaire retourne définitivement à la jeunesse et aux sports qui conservera la tutelle des pratiques culturelles des amateurs, la culture se consacrant au secteur professionnel. Cette césure entre le culturel et ce qui deviendra le socio-culturel perdure encore.

Domaine partagé entre l'Etat et les associations, les composantes de l'éducation populaire et des mouvements de jeunesse se structurent s'autonomisent, innovent et progressivement professionnalisent leurs capacités d'intervention aux côtés d'un fort réseau de bénévoles toujours présent. La déclaration constitutive du CNAJEP du 27 mai 1968 donne une vision de l'éducation populaire. Elle consiste essentiellement à permettre aux Français et Françaises de se donner, depuis l'enfance et la vie durant - dans tous les domaines de la vie économique, sociale, culturelle et politique - des moyens d'information, de confrontation, de consultation et d'autogestion tels qu'ils permettent de participer, à tous les échelons, à l'élaboration et à l'exécution concernant leurs propres affaires.

Ainsi au-delà du seul domaine des arts auquel nous aurions rajouté le patrimoine ou encore l'information et la communication et sans les opposer, "la culture est bien l'ensemble des solutions qu'une communauté humaine hérite, adopte et invente pour trouver des issues aux crises qui la traversent"¹⁴.

Faire de l'émancipation solidaire l'enjeu central du travail de la culture qui nourrit l'autonomie des individus, leurs interactions et leurs coopérations est la finalité partagée des mouvements d'éducation populaire. Leur fonction, hors des champs conventionnels, institutionnels et culturels habituels est de faire émerger en chacun(e) la dimension citoyenne. Les activités de proximité développées et les pédagogies inclusives utilisées visent à l'émergence d'une dynamique collective, en marge parfois de la culture officielle. La prise en compte, y compris des divergences, est nécessaire. Elle suppose des séquençements participant eux aussi d'une pédagogie adaptée à un travail où les savoirs sont des outils au service de la transformation individuelle et collective.

Dans une démarche d'éducation populaire, la dimension artistique a vocation à aider les enfants et les adolescents à découvrir et cultiver leur propre potentiel de création, la capacité de transformation que l'émotion artistique apporte, y compris pour agir sur le devenir individuel et collectif. Ce n'est pas instrumenter l'art, ce n'est pas opposer artistes amateurs et professionnels, c'est convoquer une autre manière de penser la place de l'art dans la cité.

Les projets éducatifs de territoire, permettent aux jeunes d'accéder à des pratiques culturelles, y compris complémentaires à celles qu'ils peuvent avoir à titre personnel ou dans le cadre scolaire.

¹⁴ Jean Marie TJIBAOU, leader Kanak

La participation, la mobilité, l'autonomie des jeunes, font aujourd'hui partie des effets induits par les pratiques culturelles à plus grand échelle. Les politiques publiques prévoient de faciliter l'accès de tous, jeunes ou adultes, aux activités culturelles. Cette volonté omet trop souvent de considérer l'importance de l'accompagnement et de la médiation pour que cette intention se traduise concrètement. Faire découvrir l'opéra à des publics qui en sont éloignés. Faire partager la découverte des cultures scientifiques, urbaines, émergentes, et bien d'autres types d'activités appellent nécessairement un processus d'accompagnement par des professionnels ou des bénévoles.

Le patrimoine culturel : de l'héritage à la construction actuelle

Le patrimoine est ce qui nous relie au passé tout en nous projetant vers l'avenir. C'est en quelque sorte une « course de relais ». D'abord un terme notarié de la sphère privée qui désignait les biens d'une personne et leur

L'homme de l'avenir est celui qui aura la mémoire la plus longue.

Nietzsche

transmissibilité à ses héritiers, le patrimoine est entré dans la sphère collective après la Révolution. Il faut y voir une forme de réaction aux destructions générées pendant cette période. Ce qui relevait du "patrimoine de la nation" se devait d'être conservé pour le transmettre aux générations suivantes puis, sous le règne de Louis-Philippe, en le dotant d'une administration. Le patrimoine désignait

alors seulement les édifices civils et religieux. La loi de 1913 a posé les bases de notre législation actuelle. Depuis, la notion de patrimoine n'a cessé de s'élargir, jusqu'à englober le patrimoine immatériel. Le patrimoine est aussi naturel.

Les Pays de la Loire disposent, à l'image de la diversité de leurs territoires, d'un patrimoine pluriel d'une grande richesse. En 2013, 2100 immeubles dont 705 classés étaient protégés au titre des monuments historiques ainsi que 16 000 objets dont 8 500 classés. La Région compte 56 musées de France. Ces châteaux, ces édifices religieux, ces centres urbains anciens, ces petites cités de caractère, ces sites archéologiques, ces parcs et jardins, voies fluviales...sont la matrice de l'identité des territoires ligériens. Les habitants y sont attachés, ils œuvrent souvent sous une forme associative pour en assurer la préservation et la valorisation, en particulier lorsqu'il s'agit d'un « petit patrimoine » qui ne fait

pas l'objet d'une protection au titre du classement ou de l'inscription : moulins, lavoirs, calvaires, bourrines, vieux gréements...

Ce n'est pas un hasard si la Fondation du Patrimoine est née en Pays de la Loire. Il en va de même des musées qui dans la région englobent à peu près toutes les thématiques et disciplines et sont de tailles très diverses. A côté de l'appropriation par la population

locale, ce patrimoine est également un formidable outil au service du développement touristique et est générateur d'activité et d'emplois. Mais sa préservation ne pourrait se faire sans le financement par les collectivités et l'Etat, la Région est à ce titre un acteur majeur. Le patrimoine s'anime, accueillant le spectacle vivant, lui servant d'écrin et de décor : les initiatives sont innombrables. Enfin, le patrimoine est aussi un outil éducatif essentiel.

On trouvera sur le site de la Région des Pays de la Loire une documentation très riche sur le patrimoine régional ainsi qu'une carte interactive comprenant notices et publications, visites virtuelles et vidéos de très nombreux sites patrimoniaux :

http://www.patrimoine.paysdelaloire.fr/patrimoine/recherche-cartographique/?tx_egmappdl_gmap%5Bcontroller%5D=Gmap&cHash=fa2b3866b97709fafa9f303f03357637

Les Pays de la Loire sont au sixième rang national pour le nombre de monuments protégés. La qualité et la diversité des sites y est parfois internationale (Abbaye royale de Fontevraud, châteaux d'Angers, Saumur et Nantes). La région compte aussi 34 petites cités de caractère, tel le village de Sainte-Suzanne en Mayenne. Avec 10 villes et pays d'Art et d'Histoire, 5 secteurs sauvegardés, 51 zones de protection de patrimoine architectural, le territoire régional témoigne d'un grand nombre de sites remarquables, privés et publics. Depuis 2000, le Val de Loire entre Sully et Chalonnes est inscrit au Patrimoine mondial par l'UNESCO.

La promotion et la reconnaissance du patrimoine, en tant que bien commun, est un enjeu fort d'attractivité. Il suppose un réseau dynamique de professionnels et de bénévoles. Le caractère patrimonial ne se résume cependant pas aux monuments, à la pierre, aux sites et au passé avec l'émergence du patrimoine culturel immatériel. La culture orale est de plus en

"Il est de la responsabilité de tous de veiller à ce que les nouveaux moyens de diffusion de l'information se traduisent par un enrichissement, et non un appauvrissement du patrimoine culturel mondial."

***Pierre JOLIOT
"La Recherche passionnément"***

plus reconnue, les collectages et témoignages contribuent à l'émergence de nouvelles formes, de nouvelles contributions scientifiques. Le succès de l'écomusée du Daviaud en Vendée est de ce point de vue emblématique d'une démarche originale associant les populations dans l'histoire et la mémoire collective de territoires, de récits de vies. Non seulement le patrimoine ne se résume pas à l'inventaire d'objets d'art ou de monuments ayant rang historique mais la conservation rencontre désormais les technologies en émergence, donnant lieu à des expérimentations qui renouvellent le rapport au patrimoine. Ces transformations appellent des formations et accompagnements des acteurs et professionnels.

Regarder et comprendre l'héritage collectif du passé donne à comprendre des éléments du présent. Derrière ce truisme, il reste un énorme défi à relever qui suppose en particulier une appropriation du patrimoine par les plus jeunes. De ce point de vue on relèvera les initiatives multiples de l'Historial de la Vendée pour ouvrir ses espaces et son univers à des publics larges. Le Mémorial de l'abolition de l'esclavage, à Nantes est également un outil précieux pour comprendre les ressorts de l'Histoire, l'essor des ports, l'arrivée de l'industrialisation. La manifestation régionale « Mémoires entrelacées » en 2014 avait pour vocation d'échanger sur des conceptions et des pratiques pour une dynamique de formes immatérielles du patrimoine.

Dans le cadre de ses compétences d'Inventaire général du patrimoine culturel, la Région a notamment pour mission d'agir en faveur de la connaissance du patrimoine régional. Elle a également développé son accompagnement des porteurs de projets de restauration et de mise en valeur du patrimoine régional. En 2009, dans le cadre de la première Conférence Régionale Consultative de la Culture, une commission patrimoine a été mise en place, qui constitue un espace d'échange et de construction partagée entre acteurs du patrimoine et institutions.

L'idée d'une plateforme de valorisation du patrimoine culturel en Pays de la Loire est largement partagée par les professionnels. Car faire connaître et favoriser les mises en réseaux sont des évidences non seulement pour toucher des publics mais aussi pour gagner en qualité d'agir et de penser l'action patrimoniale avec les décideurs publics. Sensibiliser aux métiers spécifiques liés à l'action patrimoniale est une autre priorité dégagée. Créer un espace régional de ressources pour le patrimoine culturel (allant au-delà d'un annuaire) est un dessein à vérifier, non pas pour chapeauter le secteur mais pour optimiser les moyens et les services aux structures publiques et privées.

Le spectacle vivant

La filière du spectacle vivant dans les Pays de la Loire est composée d'environ 2 500 intermittents du spectacle, de 4 000 salariés permanents d'équipements et compagnies, mais aussi d'environ 1 200 entrepreneurs du spectacle (licences liées à la création et la diffusion). Son poids économique tourne autour de 450 millions d'euros. La conférence consultative de la culture ((CRCC) a mis en évidence la diversité des métiers liés au spectacle vivant. Les artistes (danse, musique, théâtre...) sont totalement dépendants des professionnels des régies, administrateurs et autres créateurs liés aux arts scéniques.

L'émergence artistique est au cœur de tout puisqu'elle suppose la reconnaissance des pairs constituant le réseau professionnel. La prise en considération de la qualité de ces réseaux est fondamentale. C'est elle qui doit être pensée dans la diversité des activités, leurs complémentarités ou singularités. Sans réseau dynamique impliquant la multiplication des partenariats, un projet artistique ne peut pas vivre et permettre l'expression de nouvelles formes et nouvelles équipes. Les questions de renouvellement générationnel de pérennité et précarité d'emplois sont directement dépendantes de la qualité des coopérations à organiser tant sur les territoires qu'au sein des champs artistiques. L'extrême fragilité du spectacle vivant, accentuée par des écarts de ressources et parfois des effets de concurrence dommageables, doit être bien comprise dans la totalité du cycle création/production/diffusion pour servir des esthétiques différentes et leurs émergences. La proximité des espaces de diffusion – en milieu rural et urbain – est à parfaire et le réseau des cafés « culture » offre un exemple de pistes à travailler pour parvenir à densifier les réseaux de proximité.

"Dans un spectacle, dans un bal, chacun jouit de tous."

Charles Baudelaire

Au-delà de l'émergence artistique, la création est exposée à de forts risques de formatages, d'effets induits par certaines contraintes administratives mais aussi économiques qui pèsent sur les projets, les formats et les esthétiques. Une réflexion doit être conduite pour harmoniser desserrer ces contraintes.

A ce jour, la Région accompagne les compagnies et ensembles musicaux implantés en Pays de la Loire, dans leurs activités de création et de diffusion,

mais aussi dans leurs actions en direction de tous les publics. Il s'agit de favoriser la présence artistique sur le territoire et de développer son rayonnement national et international. Pour cela elle a mis en place diverses aides :

- aides au fonctionnement et à l'activité
- aides à la création et à la maquette
- aides à la diffusion nationale et internationale
- aides à l'investissement et à l'acquisition de matériel

De nombreux lieux culturels et festivals permettent à la création de se construire, d'exister et de rencontrer le public. La Région intervient actuellement à plusieurs niveaux :

- aides à la résidence pour l'accueil d'artistes de spectacle vivant,
- conventions avec une série de lieux pour leur fonctionnement, leurs missions de diffusion, d'action culturelle et d'aide à la production,
- aide aux festivals et manifestations de rayonnement régional ou national,
- aides à l'investissement et à l'acquisition de matériel pour les lieux de diffusion (salles et chapiteau).

Quatre structures permanentes de création et de production, de référence nationale, sont installées en Pays de la Loire et soutenues par la Région :

- musique : Angers Nantes Opéra (ANO) et l'Orchestre national des Pays de la Loire (ONPL),
- théâtre : le Nouveau Théâtre d'Angers (NTA) – centre dramatique national,
- danse : le Centre chorégraphique national de Nantes (CCNN) et le Centre national de développement chorégraphique à Angers (CNDC).

Plus récemment, la Région a apporté un soutien aux initiatives suivantes :

- aides aux développeurs d'artistes en musiques actuelles
- soutien au Pôle régional des musiques actuelles
- soutien à la Paperie – Centre national des arts de la rue (CNAR)

A ces actions s'ajoute le soutien à quatre opérations majeures :

- "la Folle Journée" en région, une programmation de concerts de musique classique sur l'ensemble du territoire régional,

- "Voisinages", une opération de diffusion des équipes artistiques régionales de spectacle vivant sur tout le territoire, en partenariat avec des lieux de diffusion,
- "Les Pays de la Loire au Grenier à Sel", lors du festival d'Avignon, une programmation de compagnies de théâtre et de danse,
- "Les Rencontres à l'Ouest", projet interrégional pour la visibilité et la circulation des équipes artistiques de cinq régions.

Enfin, rappelons que la Région accompagne aussi quatre institutions nationales de diffusion et de création. Il s'agit des Scènes Nationales des Pays de Loire : Nantes, Saint Nazaire, La Roche-sur-Yon et Château-Gontier.

La CRCC a produit un ensemble d'orientations partagées qui dégage des pistes de gouvernance culturelle discutées entre des acteurs publics et politiques et des professionnels du spectacle et de l'action culturelle. Elles demeurent pleinement d'actualité. Dans le domaine de l'émergence artistique, l'initiative « Premier plateau » en Sarthe présente l'intérêt de regrouper des acteurs du spectacle vivant (compagnies et lieux scéniques) qui inscrivent leur action dans la durée et la conjugaison de leurs complémentarités. Cet exemple de pratique est sans nul doute à rechercher dans tous les champs du spectacle avec des pôles de ressources à préserver en tant que développeurs artistiques. Le CESER des Pays de la Loire confirme tout l'intérêt de la réflexion de la CRCC et des propositions associées.

La culture fait l'objet d'une compétence « partagée » entre l'Etat et les collectivités. Le CESER insiste sur la vertu des pluri financements sur un même projet artistique en intégrant dans cette dimension pas seulement les conditions de création et de production mais aussi celles de la diffusion. La durée de vie d'un spectacle vivant est très courte, son format de plus en plus réduit en termes d'artistes présents sur scène, surtout en danse et en théâtre. Cette tendance résulte de contraintes économiques assimilables au flux tendu. Aborder l'aide au financement de la diffusion, parallèlement à celle de la création, aurait des incidences vertueuses sur les réseaux et les territoires. Imaginer, comme le font déjà certaines scènes, des projets artistiques associant création, résidence et action territoriale dans la durée (longue au moins une année) permettrait un travail approfondi qui dépasserait la simple diffusion et donnerait une autre visibilité à l'art et aux artistes dans la cité. En même temps, cette proximité serait aussi génératrice de potentialités et découvertes au sein des populations et personnes directement concernées par la démarche artistique. Soutenir des lieux, des artistes, des réseaux professionnels suppose encore des partenariats sur des objectifs partagés avec

d'autres régions et collectivités pour faciliter les réciprocitys mais aussi des circulations et croisements artistiques.

Les modes de vie, l'art de vivre, et la culture festive

La culture du quotidien est une culture à part entière. Il s'agit de tout ce qui caractérise un groupe social en termes de codes journaliers, de rapport à soi et aux autres. Cela peut inclure l'adhésion à une religion, une certaine conception de la société, des valeurs ou des représentations partagées qui, pour reprendre l'expression extraite de la définition de l'UNESCO, caractérisent un groupe social.

Les modes de vie se traduisent aussi par des codes intégrés, choisis ou imposés, qui ont vocation au caractère normatif. Les tatouages, pratiques alimentaires, codes vestimentaires, rythmes et rituels du quotidien, choix familiaux ou conjugaux, influent et guident ces rapports et regards sur la vie que l'on veut ou peut se choisir. Ces modes sont évolutifs au cours de l'existence, étroitement liés au statut social, à l'âge, au sexe, à la vie scolaire ou étudiante, à la profession, ou au contraire à la cessation d'activité, au vieillissement... Les conditions de vie rurale, urbaine, modeste ou de confort se vérifient par une série d'habitus sociaux. Le mode de vie peut avoir une fonction d'intégration et d'appartenance à un groupe. Il est l'expression d'un quotidien qui constitue un support culturel.

Par ailleurs, on observe depuis quelques décennies, le plus souvent à l'initiative des pouvoirs publics, la création d'évènements de grande envergure qui viennent renforcer les initiatives plus traditionnelles (feux d'artifices (...), danses et fêtes folkloriques, bals, carnivals, etc.) relevant de la "culture festive", telle la "Fête de la musique" (initiée en 1982 en France dont le principe a été repris dans de très nombreux pays), la Fête des voisins, la Nuit des musées, les Journées du patrimoine. Quelques autres exemples bien connus des ligériens : les prestations de Royal de Luxe, les illuminations de Laval, le festival d'Anjou, les Folles Journées, Tissé Métisse, etc.

D'une façon générale, il s'agit d'initiatives visant un très large public. Ces manifestations tentent, souvent avec succès, grâce à la fois au talent de leurs organisateurs et aux moyens financiers qui y sont consacrés, de drainer une large fraction de la population vers des occasions de rencontre et de partage qui vont au-delà de ce qu'offre la vie quotidienne. Il s'agit souvent d'opérations événementielles très médiatisées. Leur succès, par une participation massive, a des incidences importantes en termes d'attractivité des territoires. Cela procède également d'une démarche économique du fait

de leurs retombées directes et indirectes. Les reproches qui leur sont parfois adressés sont, d'une part, de miser plutôt sur la dimension spectaculaire et ludique que sur un contenu culturel au sens le plus classique du terme, et d'absorber une part importante des fonds consacrés par les acteurs publics au soutien à l'action culturelle.

Focus sur une originalité héritée de la présence associative en région Pays de la Loire

La programmation de spectacles et événements culturels sur le territoire régional revêt des formes variées. D'origine diverse, de qualité hétérogène, l'agenda de diffusions artistiques très diversifiées, que reflètent notamment le magazine et le site web des Pays de la Loire, témoigne de la variété des propositions "culturelles".

Pour des politiques publiques il y a matière à opérer une identification des réseaux à soutenir dès lors qu'ils relèvent de l'action culturelle. Certains circuits ou certaines initiatives privées trouvent leur autonomie financière à travers leur public. Notre étude ne veut pas porter de jugement de qualité mais elle veut souligner que certains réseaux relèvent de démarches collectives portées par le fait associatif, issues des pratiques paroissiales ou laïques.

La forte présence du théâtre amateur, dont les exigences de répertoire s'affirment, est une illustration évidente toujours vivace de compagnies structurées sollicitant l'aide de professionnels pour la mise en scène, la direction d'acteurs ou la régie. Le festival national "FESTHEA" a été lancé en Pays de la Loire, accompagné par un large pan du réseau professionnel. Le théâtre en milieu scolaire est également de qualité, grâce au "printemps théâtral" régional initié par Michel ZANOTTI – alors Inspecteur de l'éducation nationale – dans les années 1980. Le théâtre "Le Quai" à Angers a repris ce principe avec l'aide de salles de l'agglomération. Cette présence est liée aussi aux directeurs et directrices de scènes nationales qui portent un héritage du théâtre d'éducation populaire.

Le cinéma propose des initiatives remarquables, tant par leur qualité que par la mise en réseau inscrite dans la durée qu'elles supposent. Ainsi en est-il sur le territoire angevin et au-delà avec le festival « Premier plan ». Ce moment autour du cinéma émergeant au plan international ne se limite pas à l'évènementiel du festival. Il est largement accompagné en milieu scolaire, dans les structures socioéducatives et culturelles. Sur un autre plan, le cinéma associatif – lui aussi issu des pratiques paroissiales ou laïques – demeure bien présent sur le territoire, surtout en Loire-Atlantique, en milieu urbain et rural.

Cette pratique suppose un véritable travail de découverte filmique, d'échanges. Citons par exemple CINET'IK en Loire-Atlantique, essentiellement en zone rurale et en plein développement, ou le festival du film d'éducation à Nantes. Il y a tout un réseau organisé en la matière au travers des salles d'arts et d'essai et des partenariats associatifs et d'organisation pour établir une programmation, faire vivre des auteurs et réalisateurs ne bénéficiant pas des subsides de quelques grands cinéastes.

En matière de patrimoine industriel, monde du travail, ou production agricole, des initiatives sont prises pour faire découvrir de manière vivante et artistique ces activités. Si le patrimoine industriel ancien (le succès des mines de FAYMOREAU par exemple, relève de la culture minière et ouvrière) est bien entendu concerné, d'autres activités en régression, voire en disparition (conserveries, fonderies, fours à chaux, industrie textile, ...) mériteraient une attention plus grande.

Mais le patrimoine actuel est aussi à valoriser. L'association Culture et Liberté a ainsi travaillé sur la restructuration de la cité Malakoff (chantiers de construction et démolition) à Nantes avec la compagnie Banquet d'Avril (spectacle "l'inquiétude des hérons"). Citons encore les initiatives associatives en Pays du Layon sur le patrimoine viticole, ou la découverte des fermes (compagnie à travers champs). Tout cela suppose une inscription dans la durée d'énergies et de compétences qui se construisent, où l'outil associatif a toute sa place et mérite un soutien autre que symbolique. Visiter de manière ludique une entreprise en activité, une ferme, en ayant pensé sa visite de manière pédagogique, c'est aussi s'ouvrir à une part d'activité humaine qui fait trace de vie et culture sur un territoire. Le traitement artistique est une manière non seulement de positionner l'art dans le quotidien et en dehors des lieux qui lui sont habituellement dédiés, mais il est aussi une façon de ne pas traverser son milieu en lui demeurant étranger.

Le travail est facteur de socialisation ; l'absence de travail est facteur d'isolement

Le monde du travail est un lieu majeur de socialisation. Le travail est "culture" par l'acquisition et la transmission d'un "savoir-faire" et cela quelle qu'en soit la nature : ouvrier des chantiers, aide à la personne, artisanat, secrétariat... Le milieu professionnel, indépendamment des "compétences" qui s'y construisent, est aussi un creuset au sein duquel se partage une culture commune qui suppose la mise en relation. Le travail est structurant. Que ce soit par les solidarités ou au contraire par les conflits qui peuvent se vivre dans une relation salariée, indépendante ou libérale, le rapport au travail façonne. En France, dans les entreprises les plus importantes, des comités d'entreprise témoignent de politiques culturelles parfois originales allant au-delà du consumérisme d'activités ou de loisirs. Sur l'agglomération nazairienne, le centre de culture populaire a permis à des salariés l'accès à la création théâtrale, musicale, à l'écriture, à la sculpture... Sur l'agglomération nantaise, des comités d'entreprise regroupés au sein de l'Association des comités d'entreprises de Nantes et région (ACENER) ont pris l'initiative de programmations thématiques désormais installées et reconnues (Tissé Métisse, ...). En dehors de sa fonction première qui est d'apporter à autrui un produit ou un service en échange d'une rémunération, le travail est à la fois un lieu de possible épanouissement comme de possible souffrance.

Les comités d'entreprise se limitent parfois à la promotion d'offres de consommation à des conditions privilégiées. Leur fonction de promotion d'activités culturelles mériterait d'être encouragée

Privée d'emplois, une partie significative de la société a connu ou connaît le chômage, en particulier ceux ne disposant pas de diplômes suffisants ou en adéquation avec les besoins actuels. Parmi les jeunes, on voit émerger des formes d'opposition au modèle actuel, ou de défiance. Les inquiétudes quant à l'emploi alimentent des mouvements d'exaspération pouvant aller jusqu'au rejet du modèle d'intégration par le salariat ou d'autres formes de travail.

Les taux officiels de chômage en Pays de la Loire (autour de 9% en 2016 contre une moyenne nationale avoisinant 10%) indiquent que les jeunes Ligériens ont un peu plus accès à l'emploi que les jeunes habitant d'autres régions françaises. Toutefois le chômage des jeunes demeure supérieur de plus de 10 points à celui du reste de la population active (voir tableaux en annexe, source Pôle emploi mai 2016).

Les seniors connaissent une situation plus dégradée encore. Le chômage des seniors, souvent considérés comme tels dès l'âge de 45 ans dans le monde

professionnel, présente des particularités très préoccupantes. Une récente étude du CESE a été consacrée à l'impact du chômage sur les personnes et leur entourage (mieux prévenir et accompagner). Sur le plan social et culturel, outre qu'il affecte l'avenir scolaire des enfants, le chômage augmente le risque d'isolement.

Culture, attractivité territoriale et développement économique

Les activités culturelles créent de l'emploi. Ce dernier ne se limite pas au régime particulier des intermittents du spectacle. Comme dans toute production on peut y observer de l'emploi direct et indirect. Mais les activités culturelles créent aussi des valeurs qui débordent le champ culturel (lien social, émancipation, optimisme...) à prendre en compte dans le développement territorial.

Leur valeur ajoutée en termes de création d'emplois, d'attractivité et de cohésion sociale contribue au dynamisme économique des territoires. Il ne s'agit pas seulement des emplois directement liés aux activités culturelles, mais des emplois induits, difficilement quantifiables mais vérifiés par l'expérience, liés aux bénéfices d'image qui se traduisent notamment en termes d'attractivité économique et touristique.

Pour Dominique Sagot-Duvaurox ¹⁵

"La culture participe de l'image mentale d'une ville par les effets d'adhésion qu'elle peut produire. Il en va ainsi des récits et des œuvres attachées à une ville, à ses opérateurs, mais aussi à sa scénographie urbaine" et "Les différentes valeurs d'usage de la culture sont à resituer au niveau des territoires pour que les valeurs symboliques parlent également aux personnes éloignées de la culture tout en maniant les valeurs esthétiques, d'émancipation, d'intégration comme de distinction sociale. Les politiques culturelles sont à l'intersection de la politique de la ville, des politiques économiques et d'aménagement. La culture est perçue comme facteur de production essentiel à la croissance économique, à la fois comme secteur d'activité et comme source de créativité".

Nantes illustre le phénomène d'initiatives culturelles ambitieuses qui restructurent l'urbanisme et le patrimoine industriel depuis une trentaine d'années alors que la ville traverse des mutations majeures depuis la disparition des chantiers navals au cœur de la ville et les pertes d'activités portuaires.

¹⁵ Economiste, enseignant-chercheur à l'Université d'Angers, spécialiste de l'économie de la culture

Pour reprendre l'expression de Dominique SAGOT-DUVAUROUX, le rôle de la culture est "vaporeux". Mesurer son impact, dégager des indicateurs pertinents est toujours d'une grande complexité. La valeur ajoutée de l'action culturelle est au demeurant toujours soumise au débat esthétique et politique. De tous temps, la culture – quelles qu'en soient les formes – a été soumise à des risques forts et à des effets dominos en cas de désengagement de l'Etat ou des collectivités car elle repose pour une bonne part sur de l'argent public ayant un objet politique. Il n'y a pas forcément de correspondance entre une politique culturelle régionale et le fait culturel. Mais sans subsides assurés le fait culturel finit souvent par en pâtir. Pour viser l'efficacité, les fonds publics doivent venir en appui d'initiatives. Lorsque les élus ont une vision planifiée de la culture, avec des rationalités excluant la diversité et les aléas de l'émergence des nouvelles formes, le risque est grand de vider la créativité artistique mais aussi l'attractivité territoriale.

Des études mesurent le poids économique des secteurs créatifs. L'ONU publie depuis 2008 un rapport sur l'économie créative. En France, le Ministère de la Culture et le Ministère des Finances réalisent des études pour mesurer le poids de l'économie créative ainsi que son impact sur le reste de l'activité. La valeur ajoutée culturelle est estimée en 2011 à 57,8 milliards d'euros, soit 3,2 % du PIB français. Sur ce montant, 44,5 milliards correspondent aux secteurs spécifiquement culturels et 13,3 mds à la valeur ajoutée générée indirectement par les secteurs culturels (par exemple, le secteur de la construction spécialisé dans la réhabilitation de monuments historiques). L'apport de la culture à l'économie française est estimé à 104,5 milliards €, si l'on inclut les effets induits par les activités culturelles sur l'économie.

L'économie de la culture est une économie de la création. Elle suppose aujourd'hui un faisceau de recettes d'activité mais aussi de fonds publics et privés. Or, le mécénat culturel est peu développé en France. Cette pratique demande à évoluer sans se confondre avec le sponsoring. Le regroupement de compétences dans le domaine de la création culturelle et de son ancrage dans les territoires fait l'objet actuellement de propositions.

En termes d'économie des territoires il y a lieu de penser l'emprise culturelle des grandes villes comme rayonnante, non pas aspirante. Ainsi des projets spécifiques liés aux villes moyennes et petites doivent pouvoir se développer, ancrés sur les réalités du territoire, y compris liés à un patrimoine immatériel.

Le recours au mécénat d'entreprise doit être appréhendé en termes de contribution à l'expression et au droit culturel, et non pas seulement en termes de bénéfice d'image. Le mécénat comme les subventions sont indispensables à la création et l'action, à la condition de ne pas contraindre l'expression

artistique ainsi soutenue. Les contrats de mécénat contiennent des clauses en ce sens et il convient de garantir dans l'économie créative les conditions de la mise à distance de toutes les pressions susceptibles de contrarier la liberté d'expression.

L'idée de "clusters créatifs" appliqués tant à la création artistique qu'à l'action culturelle territoriale est mise en avant. Ce modèle hérité du monde l'entreprise fait débat. Il demande à être vérifié dans son adaptation à l'objet culturel et son économie. Ce cluster créatif reposerait sur l'association de plusieurs professionnels (entreprises et institutions localisés dans une même zone géographique), dont l'union permettrait de renforcer les compétences et d'améliorer la position de chacun des partenaires sur un projet défini. C'est le territoire où il se situe qui profiterait des premiers fruits de ce partenariat. La confiance est l'élément fondamental qui permet le bon fonctionnement du cluster. On passerait ainsi d'une logique de concurrence à une logique collaborative pour fédérer sur un projet délimité des ressources identifiées. Le terme de "cluster" est-il adapté ? Son application au monde de la culture mérite en tout cas d'être testée et évaluée.

Définir une zone d'activité et spécifier le secteur spécialisé d'intervention est une nécessité afin de construire un réseau transparent entre les acteurs, en facilitant la communication.

2. Synthèse et préconisations

2.1. Quelques rappels essentiels

Cette étude a été réalisée à l'initiative du Bureau du CESER des Pays de la Loire, suite aux séries d'attentats qui ont endeuillé la France en 2015, avec depuis leurs prolongements de 2016. Comment, dans un tel contexte, la Culture et l'Education peuvent-elles contribuer à faire société ?

Par nature, la culture a besoin de terrains démocratiques

La culture sous ses formes les plus diverses contribue à l'attractivité et à la qualité de vie des territoires. Elle reflète des pratiques quotidiennes. Ses productions constituent une série de points d'étape d'une société en devenir, donc en évolution permanente.

Les attentats ont visé des lieux symboliques, connotés culturellement. Ils ont visé des figures structurant une société, aussi plurielles que celle de policiers, religieux, journalistes, intellectuels ou artistes. La culture réfléchit une société. Dans ses différentes formes et acceptions elle reflète ou bien réfracte. Elle témoigne d'une expression qui a droit de cité. À bien des égards elle renvoie à la "civitas"¹⁶ romaine, au statut du citoyen, au droit attaché au fait d'être humain et de vivre sur un territoire. La culture est tout à la fois reproduction, émergence et création : elle est dans l'instituant et l'institué.

Peut-elle être un outil pour comprendre et dire le monde aux yeux de ceux qui veulent l'abattre ?

Le parti pris du CESER est de considérer que l'accès à la culture et à l'éducation est une clé essentielle pour faire société et déchiffrer ce monde en transformation accélérée. C'est lorsque la culture exprime des parts de liberté, des créations qui peuvent s'affranchir de codes établis, qu'elle dérange l'obscurantisme des autodafés et l'impéritie d'idéologies monolithiques où la destruction est érigée en principe.

La dynamique des réseaux : un levain pour la culture

La région des Pays de la Loire est vivante de son réseau socio-économique diversifié. Elle l'est aussi de son réseau associatif, de ses irrigations culturelles.

¹⁶ "Civitas" avait en latin plusieurs acceptions. Le mot est ici utilisé au sens des droits juridiques et politiques liés à au statut de citoyen et peut être traduit par « droit de cité ».

Notre région administrative, constituée de territoires composites, sait à quel point il est précieux de préserver l'altérité pour entrer en dynamique. Le maillage associatif local résulte d'une longue histoire commune, parfois mouvementée, mais riche de complémentarités (patronages, mouvements laïques, sociétés mutualistes...) Aujourd'hui, ces pratiques collectives, qu'elles soient associatives, formelles ou informelles, demeurent. Elles concourent à la qualité de vie. Elles sont autant de réseaux en relais des pratiques culturelles. Elles ont besoin de soutien. Il convient d'accompagner leurs initiatives sans les instrumentaliser.

Toute vie requiert son écosystème. Les professionnels ont tous conscience du caractère fondamental des mises en réseau sur des thématiques aussi différentes que celles de la culture scientifique, des musiques, cinéma, lectures... Les acteurs culturels ne sont pas seulement les professionnels de la culture et les artistes vivant de leur art : ce sont aussi les structures relais. Elles font lien et permettent de favoriser une programmation, une exposition, suscitent des pratiques d'amateurs, génèrent des initiations et ateliers d'expression encadrés par des professionnels, travaillent les formes de présence des arts dans le quotidien. Sans ces relais à mieux connaître, reconnaître et soutenir, non seulement les artistes et professionnels du spectacle vivront moins bien, mais l'éloignement des « éloignés » de la culture sera maintenu.

Faire vivre une République éducative et culturelle ne relève pas de la formule. C'est un défi quotidien pour déjouer l'inhumanité, toutes les formes d'exclusion tels les racismes et xénophobies, l'homophobie et le sexisme. La culture aide à la compréhension du monde. Soutenir ses professionnels d'un côté, soutenir les réseaux amateurs et l'éducation permanente de l'autre : ce même verbe est à conjuguer.

Le coût de la culture : l'œuvre de "belle facture" requiert de "bons moyens"

La culture a un coût. L'éducation a un coût. Mais cet investissement produit en retour de la qualité de vie, de l'intelligence humaine et de la valeur économique. Et cet investissement concourt indéniablement à l'attractivité des territoires.

Dans une politique publique et sa traduction budgétaire, l'action culturelle se décline communément par un soutien aux programmations et expositions. Cet aspect est fondamental pour les professionnels et la création. Cependant faire vivre l'art et les artistes passe aussi par le fait d'encourager les pratiques des

amateurs : arts plastiques, spectacle vivant, réalisations audiovisuelles, écriture, cultures scientifiques ... La pratique des amateurs a un effet induit sur la fréquentation des lieux dédiés, des musées et scènes de spectacle.

Plus une société rencontrera les formes d'art et d'expression, plus elle expérimentera et découvrira à l'échelle individuelle un autre rapport à l'existence.

Les préconisations qui suivent ne se veulent pas redondantes avec les réflexions de la Conférence Régionale Consultative de la Culture. Nous esquissons d'autres pistes qui sont complémentaires. En matière de politique publique, la culture - comme l'éducation populaire - est une compétence partagée entre l'Etat et tous les niveaux des collectivités (loi NOTRe) sans pour autant qu'un chef de file soit clairement désigné. Pour le CESER, la question des méthodes de gouvernance et d'animation de l'action culturelle est désormais pleinement posée. Convoquer des cohérences territoriales est indispensable pour rechercher une efficacité appuyée, tant en milieu urbain que rural, sur des projets territoriaux. Ils peuvent être d'initiative publique ou privée, et surtout construits avec les acteurs culturels et la population concernée.

Réduire les fractures et faire vivre les équilibres territoriaux

La Région des Pays de la Loire est attractive. Sa population est appelée à fortement augmenter dans les prochaines décennies avec une arrivée significative de néo-retraités en zones littorales et urbaines. La part des populations jeunes est, elle aussi, en progression prévisible. Mais tous les territoires ne progressent pas de la même manière. Une constante se dégage : les aires urbaines continuent à drainer des populations - en particulier actives - au détriment des aires rurales.

L'Ouest de la Région, la Vendée, la Loire-Atlantique et l'ouest du Maine-et-Loire sont marqués par une hausse globale de la population active. Mais en Sarthe toutes les aires urbaines ont perdu de la population active ces dix dernières années. En Mayenne, le phénomène est à peu de chose près similaire. Ces dynamiques territoriales sont à prendre en considération. Elles appellent des mesures adaptées pour que la solidarité régionale joue pleinement. Le volet culturel y a sa place. Il peut permettre une attractivité retrouvée pour un milieu rural. Des aires rurales connaissent des difficultés économiques et sociales qui leur sont spécifiques avec une tendance à des formes contemporaines d'exode vers les villes. En matière culturelle ce

phénomène est évident : les équipements sont naturellement concentrés sur les pôles urbains.

Dans le cadre du Pacte de Ruralité régional n'y aurait-il pas intérêt à associer le travail engagé pour résorber la fracture numérique (qui est à la fois urbaine et rurale) et le soutien à une politique culturelle diversifiée sur l'ensemble du territoire ?

Prendre en compte les contraintes du monde rural

Le Conseil régional soutient des opérations de diffusion sur l'ensemble de la région via diverses initiatives telles que la décentralisation de la "Folle Journée", les tournées de l'ONPL, le Théâtre régional des Pays de la Loire...

La politique culturelle régionale doit permettre de créer des ponts entre les zones urbaines et rurales. Le mouvement traditionnel de l'accès à la culture se traduit par le déplacement occasionnel de résidents de la campagne vers les centres urbains, où se trouvent les équipements les mieux adaptés. Mais il est important de favoriser le mouvement inverse. Des festivals organisés à la campagne - par exemple le festival du Moulin Poupet en Vendée - renversent cette tendance. Ils renvoient à des problématiques telles que le développement d'infrastructures d'accueil, y compris temporaires.

Préconisations :

- Constituer un "parc régional" de matériel itinérant (régies, ponts lumières, gradins...) et aider à l'équipement d'aires de spectacle, ce qui permettrait aux organisateurs d'aménager et sécuriser (mise aux normes) ces lieux.
- Favoriser l'accessibilité et l'accueil de tous les publics (mobilités réduites...).
- Identifier et soutenir des réseaux professionnels et associatifs (par thématique et discipline) qui s'inscrivent dans une dynamique de réciprocité rurale/urbaine (à l'instar du réseau "culture bar-bars", ou encore des cinémas associatifs).
- Proposer des tarifications privilégiées, voire la gratuité de transports en commun (compétence régionale) vers certaines manifestations culturelles ou sportives. Une telle initiative a été mise en œuvre à l'occasion du Vendée Globe et pourrait être appliquée à d'autres manifestations.

Sur cette dernière préconisation, l'organisation de transports collectifs doit aussi pouvoir intégrer, outre la durée du spectacle proprement dit, la possibilité de temps de rencontres avec des auteurs et acteurs lorsque ces moments sont prévus.

La montée en puissance des communautés de communes et la réorganisation territoriale en cours commandent de repenser l'articulation des politiques culturelles de proximité, la complémentarité et la gestion d'équipements existants ou à prévoir.

Quartiers défavorisés : la culture pour donner de la voix, pour ouvrir une voie ?

Un rapport de l'IGAS de 2007 demeure d'actualité : " La problématique d'accès à la culture des plus "défavorisés" a changé : le débat s'est déplacé depuis 1998 du thème de l'inégalité d'accès à celui de la reconnaissance de la différence culturelle. La crise des banlieues de 2005 a accéléré ce processus ; elle a montré que les facteurs d'exclusion tels que l'absence de travail et de logement expliquaient largement le malaise d'une partie de la population mais que la question de l'identité culturelle était également au cœur des phénomènes de ségrégation. Ne pas traiter ce sujet prioritairement rend vains les efforts menés pour démocratiser la culture dans la mesure où celle-ci n'est pas perçue comme un bien commun mis à disposition de chacun des citoyens".

Dans le cadre de la politique de la ville, de multiples initiatives ont été expérimentées pour tenter de désenclaver des quartiers parfois eux-mêmes divisés en zones d'influence plus ou moins organisées. Mieux appréhender les cultures d'origine des populations, mieux les intégrer pour les combiner aux autres et en particulier aux principes républicains est un travail pluridisciplinaire. Il suppose toujours une articulation délicate prenant en compte la sphère privée (pratiques et croyances religieuses en particulier, modes de vie, etc.) pour les situer vis-à-vis de l'espace public. Cet exercice est sensible. Il appelle l'empathie et un dialogue intergénérationnel avec différents acteurs pour déjouer les communautarismes.

Pour traiter cette question, la culture et l'éducation sont des atouts premiers, combinés à l'action sociale, aux centres de santé et à une conception de proximité de l'ordre républicain. S'appuyer sur des associations non prosélytes est primordial.

L'échec scolaire se construit souvent dès l'école primaire. Il se révèle plus fortement au collège. Cet échec est multifactoriel. Travailler autrement et en

équipe pour croiser les pratiques devrait s'imposer sur ces quartiers. Les enseignants et l'ensemble des éducateurs doivent disposer de temps de concertation avec les travailleurs sociaux mais aussi avec des intervenants de disciplines artistiques possédant une grande qualité technique et pédagogique d'intervention. Car l'action auprès de publics en difficulté requiert la qualification d'intervention. Elle nécessite aussi de faire l'objet d'une politique concertée via des projets éducatifs de territoire (PEDT) ou projets éducatifs locaux, encadrés par des professionnels.

Préconisations :

- Installer dans la durée (la notion de temps est fondamentale) sur les quartiers des résidences d'artistes pour réaliser un ou des produits artistiques associant les populations, en lien avec les éducateurs permanents et une structure culturelle d'appui, liée au champ artistique considéré ou interdisciplinaire.
- Développer les projets éducatifs de territoire en lien avec la politique culturelle locale, incluant les activités extra-scolaires et péri-scolaires, connectant les acteurs de l'éducation, la représentation des familles et résidents.
- Soutenir les réseaux d'échanges réciproques de savoirs et stimuler le bénévolat en association avec les professionnels.

Sur toutes ces préconisations la Région peut et doit avoir un rôle d'animation auprès des collectivités.

2.2. Promouvoir l'accès à la culture pour tous les publics

Sans être exhaustives, les préconisations ci-dessous entendent cibler des publics et des enjeux qui présentent des attentions à réserver en matière d'engagements publics.

Auprès des jeunes

Le dispositif lié au « Pass culture jeunesse et sport » est un support intéressant qu'il convient d'adapter mieux encore pour en élargir l'utilisation.

Par ailleurs le plan d'action éducative de la Région en direction des lycées est à préserver. Dans les lycées, l'accompagnement des personnels d'éducation (enseignants et conseillers d'éducation principalement) pour l'utilisation des différentes possibilités liées au PASS optimise l'utilisation de ce dispositif.

Cependant, les jeunes apprentis n'ont pas les mêmes possibilités d'accompagnement. Les CFA, en fonction de leur taille, ne disposent pas des mêmes attentions ni des mêmes potentialités liées aux équipes éducatives (conseillers d'éducation en particulier) pour accompagner les jeunes dans une médiation indispensable. Le CESER considère qu'une campagne spécifique doit être entreprise pour faire connaître et mieux utiliser le Pack 15/30 auprès des CFA, voire des entreprises.

Préconisations :

- Mettre au point un dispositif d'intervention en direction des CFA pour accompagner une meilleure connaissance et développer les conditions d'utilisation du Pack 15/30, et plus particulièrement du Pass culture et sports,
- Etablir des conventions de partenariat de médiation avec les organisations au contact des jeunes pour promouvoir cette offre.

L'accès à la culture malgré le handicap ou la perte d'autonomie

Le handicap est un des principaux enjeux de l'accès à l'espace public en général et plus particulièrement à la culture. Le handicap n'est pas une catégorie homogène. La diversité des situations individuelles impose une diversité des réponses. La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances entend répondre au principe d'accessibilité universelle. Malgré les coûts des transformations requises, les obligations fixées par cette loi s'imposent aux acteurs de la culture.

Adapter l'offre culturelle aux publics en situation de handicap nécessite une volonté politique forte et de multiples initiatives. Le numérique offre une gamme évidente de recours qu'il convient de mobiliser et d'adapter. La robotique est une autre voie d'évidence. Ces pistes ouvertes par les nouvelles technologies sont à investir en complémentarité de l'accessibilité physique aux lieux d'exposition et de spectacle.

Le handicap mental est une autre barrière d'accès à la culture. Les personnes souffrant de telles pathologies n'ont pas toujours la possibilité d'accéder à

l'offre culturelle. Cependant, des modalités d'accompagnement et d'encadrement spécifiques sont possibles.

Préconisations :

- Elaborer et proposer un plan régional "Handicap et Culture". Cela exigerait en amont, d'associer en partenariat différents acteurs régionaux et spécialistes des questions du handicap pour développer un programme d'accessibilité sur l'ensemble du territoire régional
- Envisager des modules de formation pour les professionnels de la culture, en particulier de la médiation, (guides de visite par exemple) pour adapter les prestations à l'accompagnement des publics en situation de handicap.

Culture et vieillissement de la population : rechercher la qualité, adapter l'offre

Le vieillissement statistique de la population est un phénomène généralisé. Il est important sur le littoral. La Région des Pays de la Loire est inscrite avec cette spécificité. On distingue désormais des stades de vie qui font l'objet de grandes typologies, le 3e âge étant remplacé vers 80/85 ans par le 4e âge avec une émergence progressive des phénomènes de dépendance plus ou moins importante. Les politiques culturelles doivent intégrer ces données.

Les jeunes seniors sont à la fois mobiles et souvent plus disponibles que durant leur vie "active" pour consacrer du temps à des activités culturelles. D'autres personnes encore à domicile, parmi les plus âgées et/ou les plus isolées et démunies rencontrent des difficultés pour se déplacer et/ou ne peuvent envisager de quitter leur domicile à des heures tardives. La question des horaires de spectacle rejoint celle de l'accessibilité pratique, du sentiment de sécurité.

En lien avec les collectivités infrarégionales, les professionnels de la gérontologie et de l'action sociale, il y a lieu d'insérer un volet "culture" à la mission de service public en direction des personnes âgées. Cela ne se limite pas à la qualité de ce qui est diffusé ou produit dans les EHPAD. Lutter contre l'isolement des personnes âgées et favoriser les liens intergénérationnels est une nécessité du "bien vivre ensemble en société".

Préconisations :

- Aboutir à la définition d'un pack "Senior" dont la pertinence apparaît avec de plus en plus d'évidence au regard de l'évolution démographique et sociale de nos sociétés. On se réfèrera à cet égard aux propositions du CESER précisées dans le cadre de l'étude publiée en janvier 2015 sur la "Silver Economie en Pays de la Loire".
- Associer différents acteurs régionaux et spécialistes du vieillissement et de la perte d'autonomie pour examiner les centres d'intérêts, spécificités et disponibilités (non soumises aux rythmes de travail) de populations entrées dans les différentes étapes du vieillissement. Au-delà des particularités et potentialités de ces " aîné(e)s", il y a là un fort enjeu intergénérationnel qui contribue au "vivre ensemble".

2.3. Un assortiment de propositions culturelles

La culture se partage dès le plus jeune âge

L'éducation culturelle suppose une instruction, l'apprentissage de codes parfois très différents du groupe social dont on est issu. Le rôle de l'école et de la famille est majeur dans les acquisitions.

De multiples initiatives existent en direction des jeunes, dès l'école et en dehors, des conservatoires aux activités de mouvements de jeunesse et aux pratiques sportives éducatives... Il ne s'agit pas ici de les lister. On notera cependant la nécessité de penser la place des publics du plus jeune âge dans des espaces prévus pour les accueillir. Si cette évidence est plus ou moins bien prise en compte dans les médiathèques, elle ne l'est pas suffisamment dans l'architecture et les projets d'action publique. De ce point de vue, le principe des "Children's Museums" peut constituer une sorte de modèle à adapter, tel que l'a réalisé, par exemple, l'Historial de la Vendée.

Un autre débat, trop souvent mal traité, concerne les "rythmes scolaires". Ces activités sont d'inégale qualité dès lors qu'on les confond avec de la garderie. Ces activités facultatives devraient tendre vers la gratuité pour s'adresser au plus grand nombre. Leur financement appelle des réponses qui leur permettent d'assurer une fonction dans l'éducation culturelle et artistique des enfants et des adolescents. Elles représentent un accès à la culture par la transmission, l'éveil de la sensibilité à la création, la découverte des pratiques.

Ces espaces péri-scolaires peuvent aussi s'ouvrir à l'éducation au patrimoine, aux compréhensions des évolutions du milieu urbain ou rural.

L'encadrement de ces temps périscolaires, leur articulation avec les temps scolaires, est à penser de manière globale avec les enseignants (pas seulement les services de l'Etat), les parents, les élus locaux et les animateurs, voire les travailleurs sociaux. L'élaboration systématique de projets éducatifs territoriaux (PEDT) est une voie à affiner pour viser la participation de tous les enfants à ces activités éducatives non obligatoires (contrairement à l'école).

Préconisations :

- Elargir des pratiques déjà expérimentées en direction de publics de très jeune âge dans des univers adaptés, en les intégrant en amont des projets et des architectures d'espaces dédiés à la culture.
- Animer une réflexion générale sur la place des pratiques éducatives péri-scolaires pour en garantir la qualité sur tout le territoire régional. Ceci suppose une réflexion globale avec les services de l'Etat, les collectivités et la société civile sur les conditions à réunir. Il y a un enjeu fort : villes "riches" ou "pauvres", urbaines ou rurales. Une approche volontariste est à engager sans distinction entre le public et le privé pour s'adresser au plus grand nombre en particulier aux enfants les plus exposés aux décrochages de tout ordre. Un plan de formation professionnelle doit aussi être adapté aux besoins d'encadrement à mieux définir.

Encourager le principe des musées de territoires collaboratifs à l'image des écomusées

L'observation de la démarche de l'écomusée du Daviaud en Vendée peut être prise comme exemple. La structure repose sur le principe d'un musée collaboratif qui associe étroitement la population de souche et nouvellement arrivée sur le territoire (le marais breton-vendéen). Ainsi, ces habitants participent à la définition du projet muséal destiné à "raconter leur territoire". Ils s'approprient le musée en devenant acteurs puis de véritables ambassadeurs. Cette démarche s'accomplit avec des professionnels garants de la rigueur scientifique qui doit régner dans un *musée de France*. Le principe repose également sur les liens tissés entre le passé, le présent et l'avenir du territoire ainsi que sur les liens entre les secteurs culturels, économiques et

sociaux. L'écomusée, au-delà d'un simple lieu de visite, est un lieu de pratique culturelle, de rencontre et de réflexion.

Il n'existe que deux écomusées en Pays de la Loire (avec celui de Saint-Nazaire). D'autres musées ne répondant pas au label ont tout leur intérêt mais ne relèvent pas de la même démarche, tels ceux de Saint-Lambert-du Lattay autour de la vigne et du vin, des Perreyeux et de l'Ardoise à Trélazé, du vignoble nantais au Pallet, classé Musée de France...

Préconisation :

- Favoriser les démarches d'écomusée, leur gouvernance qui associe les populations, leur implication auprès des établissements scolaires. Ce travail ethnographique tel que celui modernisé au Daviaud, permet un travail en profondeur sur les écosystèmes des territoires pour des productions de qualité servant aussi l'image et la découverte touristique de pays.

Soutenir la production "d'histoires de vie" et "d'histoires de vie collective", d'ateliers d'écriture

Cette démarche spécifique, garantie par une méthodologie et une approche universitaire, a existé autour de bassins de vie : habitants du lac de Grand-Lieu, communauté protestante du haut bocage vendéen, témoignages en milieu ouvrier nazairien, histoires de vies du quartier des Capucins à Angers...

Il ne s'agit pas là d'établir une fresque ou un discours revisitant l'histoire mais de partir de témoignages subjectifs et croisés, véritables échantillons de vies singulières qui s'inscrivent dans du collectif. Ces travaux donnent toujours lieu à une production de livres ou livrets qui deviennent supports de rencontres entre passé et présent. Ils "font récit" local avec exigences ethnographique de recueil et restitution de paroles. Le Centre d'Histoire du Travail de Nantes (CHT) a collaboré à certaines productions dans son domaine de compétences.

Les services des Archives sont aussi des sources précieuses, bien qu'ils relèvent d'une autre approche et répondent à d'autres modes d'utilisation.

Des professionnels de l'écriture, du théâtre, du cinéma, de la musique ont contribué à des productions donnant à voir ces pans de vies actuels ou récents. Ces regards posés sur des communautés de vie dans un quartier, une entreprise, un village, une profession, un établissement scolaire sont autant

d'éléments utilisables pour dire et donner à comprendre le récit local inscrit dans une plus grande histoire.

Recueillir la mémoire ne s'improvise pas. Cela s'apprend via des formations qui ne sont pas forcément universitaires. Les auditions du Centre de culture populaire de Saint-Nazaire ou de quartier de la Ville aux Roses à Châteaubriant en témoignent.

Cette culture des quotidiens peut être un outil pour mettre des mots sur sa vie, sans récupération ni manipulation artistique. Le CESER constate un déficit certain du recueil de la mémoire au travail. Car le travail participe de la culture. Une meilleure implication des comités d'entreprise sur ce thème mérite d'être envisagée. Ce travail a déjà existé. Il prend d'autant plus d'intérêt dans un tissu économique en pleine reconfiguration.

Préconisations :

- Sensibiliser l'Inventaire Régional à l'utilité d'un répertoire d'"histoires de vie collective". Organiser les partenariats nécessaires pour le recueil et l'utilisation de ce patrimoine immatériel, la démarche participative qu'elle induit avec les populations, les retours à effectuer pour valoriser les éléments réunis.
- Soutenir les pratiques de collectage et de restitution en milieu rural et urbain, avec une attention particulière aux quartiers "sensibles" pour donner la parole, témoigner et faire "récit local", avec un accompagnement rigoureux de la méthode de travail et des garanties de démarche ethnologique.

2.4. Adapter certaines modalités de l'action régionale

La Région et les acteurs culturels : favoriser les conventions pluriannuelles et les cofinancements.

La Région, au travers de ses différentes politiques publiques, accorde des subventions aux acteurs du monde culturel. Le CESER considère qu'il y a lieu de favoriser le principe de conventions pluriannuelles, appuyées le plus possible sur des cofinancements.

La signature de conventions pluriannuelles permet de sécuriser les financements des activités des acteurs culturels. Les projets portés s'organisent généralement sur plusieurs années et ne se limitent pas à un évènement ou

une création. Le principe du cofinancement est précieux pour les acteurs culturels, tant sur l'aspect du montage financier que du point de vue de la liberté et de l'indépendance de la création, de l'autonomie de forme du projet artistique. Cette inscription dans la durée exige cependant des évaluations adaptées et des bilans d'étape clairement inscrits dans les conventionnements.

Venir en soutien de l'existant et des initiatives

Les "réussites culturelles" des territoires proviennent généralement d'initiatives portées par les acteurs eux-mêmes, et non par des commandes publiques venant des édiles. Le rôle de toute collectivité est de venir en soutien à des actions existantes ou projetées. Cette déontologie n'interdit pas l'élaboration de critères pour rendre éligible à une aide. La question de la gouvernance des structures culturelles est cruciale pour garantir la liberté de création et d'initiative pour ne pas faire relever le domaine culturel d'une logique de satellites inféodés aux pouvoirs politiques du moment.

La Région est à l'interface entre des projets de grande ampleur, où elle n'est pas le seul financeur, et d'autres plus modestes aidés par des collectivités infrarégionales. Ce qui est important - en termes de dynamisation territoriale et de reconnaissance partenariale des acteurs - est de vérifier la faisabilité du projet en cas d'engagement de la Région et, a contrario, la pérennité du projet si elle s'en retire.

L'intercommunalité en émergence devrait aussi sensiblement modifier les montages financiers publics, ce qui n'empêche pas le recours à des fonds privés ni au mécénat. Le fait de ne pas être directement organisatrice n'interdit pas à la Région de cibler des actions en cohérence avec ses choix stratégiques.

Préconisation :

- Favoriser les conventions pluriannuelles, en soutien d'initiatives venant des territoires, avec nécessité de critères d'évaluation clairement identifiés et des bilans d'étape.

2.5. En conclusion, concevoir des orientations et des dynamiques

La présente étude s'inscrit dans une réflexion voulue pour que la Région prenne toute sa place pour dégager et animer différents axes de politique publique culturelle. En application de la loi NOTRe, la culture est une compétence partagée entre l'Etat et les différentes composantes des collectivités.

Consciente du fait qu'elle n'est et ne peut être le seul acteur en matière d'action culturelle, la Région a toutefois une obligation majeure dans les enjeux de développement durable et d'égalité des territoires. La place de la culture, de l'art dans le quotidien, témoigne de et participe à l'attractivité et à la vitalité des aires urbaines et rurales. Une vision globale ligérienne n'exclut pas des coopérations fortes avec les régions voisines : proximités bretonne, poitevine, normande... La Région a toute légitimité pour animer des réflexions, construire des collaborations. L'Etat a ses prérogatives, la Région doit pouvoir faire reconnaître les siennes. Le CESER plaide pour que l'action culturelle fasse l'objet d'une préoccupation d'évidence dans les schémas régionaux à édifier. Les élus locaux connaissent leur "terrain". Ils ne sont pas les seuls car les tenants de la société civile organisée sont par nature coauteurs des mêmes territoires, des mêmes histoires, avec leurs lignes de forces et leurs aspérités.

Faire vivre les réseaux, être en appui à l'émergence et l'expression artistique, c'est aussi contribuer à toute une économie aux ramifications à toujours mieux densifier. L'investissement culturel est d'autant plus producteur de richesses en retour que notre région est touristique et désormais reconnue pour des manifestations-phares.

Mais notre étude a fait émerger une autre problématique : celle d'une nécessité à faire mieux se rencontrer l'Ecole, les autres éducateurs et les artistes car éducation et culture s'entremêlent. A une certaine époque, des programmes ont pu exister qui allaient dans ce sens. Mais, au-delà desdits programmes, la question posée est celle des pratiques et des réseaux à garantir pour travailler autrement et en équipe, pour échafauder de véritables projets éducatifs locaux, concertés avec le plus grand nombre.

Comment peut-on évoquer une République "éducative", des villes "éducatrices", sans concevoir que cela requiert des politiques publiques locales adaptées ? Sans comprendre les mises en action et les mobilisations indispensables pour une culture de qualité ? À côté de la Conférence Régionale Consultative de la Culture, notre attention veut conjuguer l'absolue nécessité de soutien aux professionnels à la liberté de création, et en même

temps aux réseaux de pratiques d'amateurs, aux besoins de populations éloignées pour que l'art devienne un ferment d'émancipation. La Culture a de multiples fonctions et une vertu première, celle de l'ouverture aux autres, au monde et ses représentations. Elle est défi face aux obscurantismes. Modestement, au quotidien, porter l'ambition d'ouvrir les esprits au sensible relève probablement du paradoxe d'une des plus belles obligations de politique publique.

Remerciements

- Madame Véronique CHARRAT, Festival Premiers Plans (Angers), action culturelle et communication
- Monsieur Patrick COSNET, Association "Fonds de terroir" (Pouancé),
- Madame Cécile DUROT, Compagnie Maboul Distorsion (Nantes),
- Messieurs Jacques GENEVOIS et Luc CHOHN, Spectacles "Villages en scène",
- Monsieur Marcel GODREAU, fédération départementale des foyers ruraux et associations d'animation et de développement de milieu rural de la Vendée,
- Monsieur Vincent PRIOU, Festival "Au foin de la rue" (Mayenne),
- Madame Clotilde RIESENBERGER, Association "Rencontres" (Châteaubriant),
- Monsieur Dominique SAGOT-DUVAUROUX, économiste, professeur à l'université d'Angers, spécialiste des questions d'économie culturelle,
- Madame Anne TESSIER, Centre de Culture Populaire de Saint-Nazaire,
- Madame Sabine de VILLE, auteur de l'ouvrage "Neuf essentiels pour l'éducation artistique et culturelle" (éditions Culture et démocratie, 2014),
- Madame Agathe VIOLAIN, chargée de la communication d'ICROACOACOA/ZINOR (Montaigu),
- Monsieur Christophe VITAL, Conservateur en chef du patrimoine honoraire, ex-directeur du patrimoine culturel du département de la Vendée, président de la section régionale de l'association générale des conservateurs, consultant

Culture scientifique

- Monsieur Philippe GUILLET, Directeur du Museum d'Histoire Naturelle de Nantes,
- Madame Sandrine LABBÉ, Directrice du CSTI de Laval,
- Monsieur Vincent MILLOT, Directeur opérationnel Terre des Sciences Angers,
- Monsieur Xavier NOËL, Chargé de la diffusion de la culture scientifique et technique, CNAM des Pays de la Loire.

Laïcité et religions

- Monsieur Maurice BERTHIAU, Président de "1905 et Plus" et membre de la ligue de l'enseignement,
- Monsieur Bachir BOUKHZER, Recteur de la mosquée Assalam de Nantes,
- Monsieur Nicolas CADENE, Rapporteur général de l'Observatoire de la laïcité,
- Madame Stéphanie RABAUD, Directrice générale de l'Institut Kervégan, sociologue et anthropologue.
- Monsieur François RENAUD, prêtre, Eglise catholique du diocèse de Nantes

- Monsieur Mourad SANDI, Président du Conseil Régional de Culte Musulman des Pays de la Loire,
- Madame Caroline SCHRUMPF, Pasteur, Eglise Protestante Unie de Loire-Atlantique,
- Monsieur Alexis STRUVE, archiprêtre, Eglise orthodoxe,
- *Un empêchement de dernière minute n'a pas permis au représentant de la religion juive de participer à la table ronde.*